



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 050 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 2 juin 2015

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 2 juin 2015

•(1105)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Je voudrais remercier nos témoins de se joindre à nous aujourd'hui. Nous apprécions certainement que vous preniez la peine de comparaître devant le comité pour nous faire part de vos opinions et aussi pour répondre aux questions que les membres du comité pourraient avoir à vous poser suite à vos remarques.

Je vous demanderais de bien vouloir répondre le plus brièvement possible aux questions des membres du comité. Comme des limites de temps leur sont imposées, si vous pouviez en tenir compte le plus possible, nous l'apprécierions vivement.

Comme le greffier vous l'a sans doute mentionné, nous accordons généralement une dizaine de minutes pour les déclarations et les observations préliminaires. Cela dit, je pense que nous sommes prêts à commencer.

Monsieur Samson, je crois que vous serez le premier à prendre la parole. Si j'ai bien compris, vous allez devoir nous quitter avant la fin de la réunion. Nous apprécions que vous vous soyez joint à nous aujourd'hui et que vous nous accordiez le temps dont vous disposez.

Monsieur Samson, quand vous voudrez commencer, la parole est à vous.

M. Ward Samson (président sortant, Newfoundland and Labrador Wildlife Federation): Merci.

Tout le monde peut m'entendre? Je vais dire bonjour à certains et bon après-midi à d'autres. Je crois que vous pouvez m'entendre. Quelqu'un peut-il me le confirmer?

Le président: Oui, nous vous entendons. Nous vous entendons bien, monsieur Samson.

M. Ward Samson: Très bien. Je crois que le but de la séance d'aujourd'hui est de jeter un coup d'oeil sur ce que nous appelons la pêche récréative au Canada. À Terre-Neuve, le gouvernement canadien considère la pêche récréative au poisson de fond comme une activité de loisir. Je voudrais rappeler au reste du Canada que ce n'est pas forcément le cas. C'est une source de nourriture.

À l'heure actuelle, nous pouvons prendre cinq poissons par jour. Nous aimerions que ce chiffre soit augmenté. Nous ne voulons pas d'étiquettes, d'augmentation de la durée, d'augmentation de la limite par bateau ou quoi que ce soit d'autre.

Depuis de nombreuses années, principalement en septembre, quand la pêche est suffisamment bonne et que les poissons ne sont pas au fond — autrement dit, lorsqu'ils sont bien éparpillés —, nous sortons pêcher. Si nous en prenions 50 dans une journée, c'était bien. Si nous en prenions 60, c'était bien aussi, car nous en gardions un certain nombre pour nous afin de les saler pour l'hiver et nous en donnions quelques-uns. Avec cinq poissons par jour, et le coût de

l'essence, nous ne pouvons plus en donner. Les personnes âgées de notre province qui aimeraient avoir du poisson [Note de la rédaction: difficultés techniques]

Le président: Je crois que nous avons quelques difficultés techniques. Nous avons perdu M. Samson.

Monsieur Fordham, voudriez-vous commencer votre déclaration?

M. Ward Samson: Vous m'entendez encore?

Le président: Il est encore là. Désolé. Nous avons perdu votre image vidéo. Vous voilà.

Vous êtes de retour, monsieur Samson. Veuillez continuer.

M. Ward Samson: Merci.

Je disais que nous ne voulons pas forcément d'une pêche récréative chez nous. C'est une pêche de subsistance. Nous la pratiquons pour nous nourrir. C'est la même chose pour tout ce que nous chassons et pêchons à Terre-Neuve. C'est pour la nourriture. Je sais qu'on appelle cela une activité récréative, mais nous continuons de chasser et de pêcher pour nous nourrir. C'est du moins ce que font les gens que je représente.

Pour la pêche à la morue, nous avons cinq étiquettes par jour, mais vu la durée de la saison, ce n'est plus suffisant. Le nombre de morues que les Terre-Neuviens peuvent sortir de l'océan, dans le cadre de notre pêche continentale, est extrêmement limité.

Nous ne vendons jamais de morue, jamais. Je suggère à Ottawa et aux autorités en place de porter des accusations contre toute personne prise à vendre de la morue. C'est bien simple. Nous ne le faisons pas.

Pour ce qui est du saumon, à l'heure actuelle, nous sommes la seule province de la région de l'Atlantique, en plus du Québec, où l'on peut garder un saumon de l'Atlantique pour le manger. Nous ne sommes pas forcés de le remettre à l'eau. La pêche avec remise à l'eau tue le poisson. Le poisson peut survivre au départ lorsqu'il est remis à l'eau, mais après, il meurt. Pour le moment, nous pouvons pêcher et remettre à l'eau quatre poissons par jour. En fait, dans certains cas, c'est six poissons. Je peux en garder deux et en remettre quatre à l'eau. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard autorisent la pêche avec remise à l'eau uniquement pour le saumon.

Nous estimons que si nous ne pouvons pas pêcher un saumon et le garder, alors fermez les rivières. Si les rivières sont en si mauvais état qu'il n'est pas possible de garder un saumon pour le manger, fermez-les, un point c'est tout. J'ai lu dans de nombreuses études que si l'on procède rapidement, il est parfois possible que les petits poissons puissent être remis à l'eau et que certains d'entre eux survivent. Il y a un site Web montrant comment remettre les saumons à l'eau. Ils peuvent remonter jusqu'à la frayère, mais frayent-ils? Je n'ai vu aucune étude me permettant de croire qu'un saumon remis à l'eau va frayer lorsqu'il retourne dans la frayère.

La Newfoundland and Labrador Wildlife Federation ne sera jamais pour la pêche avec remise à l'eau du saumon. Nous avons maintenant quatre étiquettes pour certaines rivières et deux pour d'autres. La rivière dans laquelle je pêche donne droit à quatre étiquettes. J'ai pêché beaucoup de saumon dans ma jeunesse. Je pêche depuis l'âge de 11 ans. Je peux me contenter de quatre étiquettes. Nous aimerions non pas une étiquette supplémentaire, mais probablement une étiquette de couleur, de la province. Je sais que c'est régi par la province, mais les champs de compétence se mélangent. Nous aimerions avoir une étiquette supplémentaire qui pourrait être apposée sur un gros poisson, mais qui serait interchangeable. Si vous ne l'utilisez pas pour un poisson de plus de 63 centimètres, vous pourrez l'utiliser pour un poisson de plus petite taille. Ce que nous voulons, c'est pêcher pour le plaisir. Au départ, il est amusant de prendre un saumon, de le prendre à l'hameçon. Le débarquer à terre n'est pas bien compliqué.

•(1110)

Je pêche depuis l'âge de 11 ans. Je peux passer la journée dans la rivière à prendre du poisson et à le remettre à l'eau. Personne ne portera d'accusation contre moi si j'utilise un hameçon sans barbe. Je peux utiliser un avançon plus petit. Je peux laisser le poisson s'échapper. Il peut s'échapper, je n'y vois pas d'inconvénient. Je peux passer la journée à prendre du saumon et à le remettre à l'eau. Les règles ne sont pas applicables. La pêche du saumon avec remise à l'eau n'est pas applicable. Comme je vous l'ai dit, quatre poissons par jour, ce n'est pas applicable.

Nous avons déjà demandé deux permis comme c'est le cas au Québec, soit un permis de pêche avec remise à l'eau et un permis de pêche comme celui que nous avons déjà, mais encore une fois, c'est de la compétence de la province. Personne ne veut l'accepter. Nous sommes prêts à tenter l'expérience pour voir combien de gens achèteraient un permis de pêche avec remise à l'eau. Si les pêcheurs au saumon croient tellement dans la pêche avec remise à l'eau, donnez-leur un permis de pêche avec remise à l'eau. Demandez-leur d'en acheter un et vendez-le moins cher, si vous voulez. Il n'y aura pas d'étiquettes.

Les phoques mangent les saumons. J'ai travaillé avec le MPO pendant un certain nombre d'années. Les phoques mangent les saumons, pas forcément en quantités énormes, mais ils mangent les saumons et nous avons une pêche au saumon au large de la côte sud, dans la seule partie de la côte sud où le COSEPAC a établi que le saumon était dans une situation désespérée.

Également, sur la côte sud, nous avons l'aquaculture du saumon sauvage de l'Atlantique, l'aquaculture à cages en filet. Il a été prouvé qu'il était possible de pratiquer l'aquaculture en enclos fermés. C'est peut-être un peu plus coûteux, mais c'est possible. Le poisson de la Colombie-Britannique est sur le marché. Les gens l'achètent. L'aquaculture du saumon en enclos fermés est réalisable. Tout récemment, le gouvernement terre-neuvien, qui surveille l'aquaculture sur la côte sud, a consacré énormément d'argent à accroître la production de l'aquaculture à cages en filet sur la côte sud. Nous suggérons de faire des études de faisabilité et des projets pilotes sur l'aquaculture terrestre en enclos fermé. Nous pouvons le faire sur la côte sud. Nous pouvons le faire dans les eaux intérieures et nous avons un projet pilote à cet égard.

Ce n'est pas si compliqué. Cela se fait déjà, et pourtant nous consacrons une somme d'argent exorbitante à l'aquaculture à cages en filet, mais je peux vous dire que cela ne marche pas. Ces poissons sont malades. Vous n'avez pas besoin de dépenser de l'argent. Si le poisson est malade — s'il contracte l'AIS, une maladie du saumon —, le gouvernement fédéral prend le saumon, le tue et

vous donne un peu d'argent. Par conséquent, vous ne perdez rien. Vous ne perdez rien.

•(1115)

Le président: Monsieur Samson, je voudrais vous demander de conclure.

M. Ward Samson: Oui, merci, ce sera ma conclusion.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sampson.

Monsieur Fordham, la parole est à vous, monsieur.

M. Barry Fordham (agent de relations publiques, Newfoundland Federation of Hunters and Anglers): Bonjour, monsieur le président et membres du comité. Je m'appelle Barry Fordham. Je suis un cofondateur et agent de relations publiques de cet organisme. C'est à la fois un grand honneur et un privilège pour moi d'avoir la possibilité de vous parler aujourd'hui de la pêche récréative et de subsistance et de représenter ma province, Terre-Neuve-et-Labrador.

Ici, dans la belle province de Terre-Neuve-et-Labrador, la pêche à la morue représente un mode de vie traditionnel qui nous lie à nos racines historiques. Notre pêche à la morue jadis abondante faisait vivre une importante population rurale dans toute la province. Les résidents et leurs collectivités bénéficiaient d'une indépendance et d'une stabilité économique.

La morue est, et sera toujours, une importante source traditionnelle de nourriture pour la population de Terre-Neuve-et-Labrador. Les pêcheurs ne pêchent pas seulement pour le sport. Ils préparent soigneusement le poisson comme source traditionnelle de nourriture pendant l'hiver.

La pêche à la morue est également importante parce qu'elle sert de pont culturel pour transmettre à nos jeunes, des faits historiques, des noms, des histoires, des événements et des savoir-faire que nous voulons leur faire connaître. Ils pourront partager ces connaissances avec leurs enfants, ce qui garantira que notre héritage historique sera transmis aux prochaines générations et ne sera jamais oublié. Vous pourriez dire: « Oublié? C'est ridicule. C'est absurde. » Nous pensons que cela pourrait arriver.

Je vais prendre l'exemple de la pêche côtière commerciale. Avant le moratoire, la pêche côtière était surtout une activité familiale, les fils pêchant avec leurs pères et grands-pères et apprenant tout ce qu'il faut savoir pour pouvoir se lancer seuls. Ils pouvaient ensuite enseigner à leurs fils, assurant ainsi la transmission des connaissances et du savoir-faire.

La pêche côtière est maintenant fermée depuis près de 23 ans. Il s'est écoulé énormément de temps et au moins trois générations ou plus d'expérience, de connaissances et de savoir-faire ont peut-être été perdues, au point où si la pêche côtière commerciale était rouverte aujourd'hui, il n'y aurait peut-être pas assez de gens pour y participer à cause de la perte du savoir-faire ou de l'intérêt.

Après l'annonce du moratoire, en 1992, un nuage d'incertitude a plané au-dessus des régions rurales de Terre-Neuve et du Labrador. Le gouvernement fédéral a fourni aux pêcheurs une aide monétaire pendant un certain temps, mais les gens ont fini par se lasser et ont commencé à émigrer pour trouver de l'emploi et une nouvelle vie. Nos collectivités autrefois dynamiques ont commencé à prendre des airs de ville fantôme dans certaines régions.

Le MPO a alors annoncé une pêche récréative et de subsistance pour la morue, avec des lois et des règlements prévoyant par exemple, des dates et des limites de prises. Il y a eu un système de permis et d'étiquettes pendant un certain nombre d'années, mais il a finalement été abandonné.

Pendant que la saison de pêche récréative et de subsistance a cours, une forte proportion de notre population y participe. Nos villes fantômes reprennent vie. Des vieux amis se réunissent sur les quais où il y a beaucoup d'animation. Les enfants écoutent attentivement les vieilles histoires, apprennent des nouveaux savoir-faire, par exemple comment pêcher le poisson et le préparer, et se font de nouveaux amis. Les gens organisent maintenant leurs vacances annuelles autour de ces dates. Les entreprises locales en profitent. Cela attire beaucoup de touristes. Les pêcheurs commerciaux, pour qui nous avons le plus grand respect, en bénéficient en amenant des touristes et des gens de la localité dans leurs zones de pêche. Chaque année, cela stimule énormément l'économie de la province, surtout dans les stations-service et les magasins locaux d'articles de sport.

Un des plus gros obstacles qui s'opposent à la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador est le mauvais temps, plus précisément, les vents forts et la mer agitée qui les accompagne. Il y a tellement de vent à Terre-Neuve-et-Labrador qu'on se demande pourquoi on ne nous surnomme pas la province Chicago du Canada. Le mauvais temps annule nos voyages de pêche, ce qui nous fait perdre des occasions. L'année dernière, par exemple, notre saison d'automne n'a pas été fameuse, surtout à cause des vents très forts, même si elle a été prolongée de quelques jours.

Cette année, notre saison doit commencer le 18 juillet et se terminer le 9 août, puis reprendre du 19 septembre au 27 septembre, ce qui donne un total de quatre semaines plus deux jours. La limite de prises est de cinq morues par personne et par jour, et la limite par bateau est de 15 morues. Les maquereaux gardés ne comptent pas dans la limite de prises.

Dans certaines régions du Québec et des Maritimes, la durée de la saison est de quatre, cinq ou six semaines concomitantes. La limite de prises est de 15 poissons de fond par personne et par jour. Je dois mentionner que, dans cette limite, il ne peut pas y avoir plus cinq morues.

D'autre part, il y a dans la région du sud du golfe une saison de pêche récréative à partir de la rive où il n'est pas permis de garder la morue, mais où l'on peut garder le maquereau. Autrement dit, si vous pêchez en bateau, vous devez rester à moins de 50 mètres du rivage. Si vous pêchez à partir de la rive, probablement à la canne et au moulinet, vous ne pouvez pas envoyer votre hameçon à plus de 50 mètres. Bonne chance.

● (1120)

Cette année, la saison a été ouverte du 15 avril au 4 octobre, ce qui donne un total de 172 jours. La Newfoundland Federation of Hunters and Anglers voudrait que la saison soit prolongée et combinée pour plusieurs raisons, car n'oublions pas que la plupart des gens travaillent du lundi au vendredi et n'ont peut-être que les samedis et les dimanches pour s'adonner à la pêche.

La première et la principale raison est la sécurité. Comme je l'ai dit, la météo joue un grand rôle ici, à Terre-Neuve-et-Labrador. Les pêcheurs prennent parfois de gros risques en prenant la mer quand les conditions météorologiques sont incertaines, à cause du manque de temps. Certains pêcheurs utilisent parfois des embarcations douteuses, ce qui présente un risque supplémentaire pour leur

sécurité. Il y a eu des noyades chaque année pendant la saison de pêche récréative et de subsistance comme en ont parlé les médias.

Ensuite, cela réduit les occasions de pêcher, car de nos jours, ce n'est pas tout le monde qui possède un bateau. Je peux aller voir un ami qui vient de rentrer de la pêche pour lui demander s'il peut nous emmener pêcher, mon fils et moi. S'il me répond qu'il a un autre engagement, c'est une autre occasion de perdue.

Nous voulons aussi que la saison soit prolongée et combinée pour nous mettre à l'égalité avec le Québec et les Maritimes. Je ne cherche pas à leur enlever quoi que ce soit, mais pourquoi nos saisons ne peuvent-elles pas avoir lieu en même temps, comme les leurs?

Nous voudrions aussi que la pêche récréative à partir de la rive mise en place dans la région du sud du golfe à Terre-Neuve-et-Labrador soit également assujettie à l'interdiction de garder la morue pendant la fermeture de la pêche récréative et de subsistance. Comme nous avons grandi dans une localité côtière, nous avons toujours pêché installés dans les rochers ou sur le quai. C'était notre passe-temps favori. Nous avons appris à pêcher, à faire un noeud, à prendre un poisson et à le remettre à l'eau. Nous avons acquis des connaissances de base et forgé des amitiés. Nous avons des souvenirs qui dureront toute notre vie. Nous voudrions que nos jeunes puissent faire eux aussi ce que nous avons fait quand nous étions jeunes. Si vous vous promenez aujourd'hui sur la plupart des quais, vous ne verrez peut-être pas un seul jeune avec une canne à pêche. Ils ne sont pas autorisés à pêcher pendant la fermeture de la pêche récréative et de subsistance.

Ça, messieurs, c'est le comble du ridicule. L'interdiction de pêcher prive nos enfants d'une des plus belles expériences qu'offre la nature.

La courte saison, encore raccourcie à cause du mauvais temps, nous pousse à sortir pendant quelques jours prendre les cinq poissons quotidiens. Pour répondre aux besoins de ma famille, il faut environ 40 morues. Si je suis seul, je dois pêcher pendant au moins huit jours successifs. La chance ne sera peut-être pas au rendez-vous. Encore une fois, cela dépend du temps, de la météo et des possibilités. À moins d'avoir mon propre bateau, je ne pourrais peut-être même pas prendre suffisamment de poissons pour nous nourrir pendant l'hiver, ce qui est important pour ma famille.

Nous sommes convaincus que si la saison est prolongée et combinée, le nombre de pêcheurs ou de journées de pêche n'augmentera pas. En général, tout le monde se précipite au début de chaque saison. Néanmoins, les pêcheurs s'habitueront à la nouvelle saison. Nous pourrions choisir la période où nous serons en sûreté et qui nous conviendra au lieu d'être poussés à aller pêcher ou de risquer d'affronter des mauvaises conditions météorologiques.

Pour ce qui est des affirmations selon lesquelles les gens prendront trop de poisson si la saison est prolongée, un rapport récent indique qu'au cours de la saison de pêche récréative et de subsistance de 2014, le total des prises a été d'environ 1 500 tonnes. Globalement, les prises totales atteignaient à peu près 11 000 tonnes. Dans ses propres communiqués, notre gouvernement provincial s'est plaint sans succès au MPO du traitement injuste de Terre-Neuve-et-Labrador par rapport à nos provinces soeurs en ce qui concerne la pêche récréative et de subsistance. Lorsqu'elle a été interviewée à l'émission *Here and Now—Newfoundland and Labrador* de la CBC, la veille de l'ouverture de la pêche récréative et de subsistance en 2014, la ministre des Pêches fédérale, l'hon. Gail Shea a reconnu qu'elle serait prête à envisager des moyens de rendre cette pêche plus sûre.

J'espère que la ministre Shea et votre comité écoutent ce que je dis. Il est grand temps d'agir. C'est maintenant qu'il faut préparer l'avenir. Cette décision importante permettrait d'éviter d'autres noyades cette année. Comme c'est la dernière année du plan de gestion 2013 à 2015 du MPO, accordez-nous cette saison prolongée et combinée avec la même limite de prises que par le passé. L'année prochaine, nous pourrions mettre au point une entente qui sera acceptable, respectable et sensée. Faites-le pour notre sécurité, notre succès, notre patrimoine, notre héritage historique et pour le respect que Terre-Neuve-et-Labrador mérite au Canada, notre pays.

• (1125)

S'il me reste du temps, je voudrais également parler de la pêche récréative au saumon.

Le président: Très rapidement, monsieur Fordham.

M. Barry Fordham: Merci beaucoup, monsieur le président. Ce sera très rapide.

Tout d'abord, je tiens à dire que la Newfoundland Federation of Hunters and Anglers est pour la pêche avec remise à l'eau ici, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous sommes également pour la garde des autres poissons pour l'alimentation.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la pêche avec remise à l'eau. Le taux de mortalité n'est pas élevé. C'est maintenant une pratique courante à Terre-Neuve-et-Labrador. C'est la solution d'avenir si nous voulons préserver les stocks. La fermeture des cours d'eau n'est pas envisageable parce que cela chasse les pêcheurs légitimes et ouvre la porte à des individus peu recommandables ou des braconniers qui épuisent davantage les stocks.

J'ai été guide de pêche au Labrador dans une des rivières les plus célèbres, la rivière Eagle. J'ai vu des milliers de poissons remis à l'eau au cours des années où j'ai travaillé là-bas et je n'ai pas été témoin d'un haut taux de mortalité. Par conséquent, nous pensons que la pêche avec remise à l'eau n'entraîne pas un taux de mortalité élevé lorsque c'est fait comme il faut.

Merci beaucoup de m'avoir permis de prendre la parole aujourd'hui.

Le président: Merci infiniment, monsieur Fordham.

Nous allons maintenant passer à la période des questions et réponses.

Nous allons commencer par M. Cleary.

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Je remercie les témoins.

Je me souviens quand John Crosbie a fermé, en 1992, la pêche à la morue du Nord. J'étais journaliste à l'époque et on lui a notamment demandé si, après le moratoire sur la pêche commerciale, les gens de Terre-Neuve-et-Labrador pourraient encore pêcher pour leur nourriture. Je n'ai pas oublié sa réponse. Il a dit que si un jour les gens de Terre-Neuve-et-Labrador ne pouvaient plus pêcher pour leur propre table, ne pouvaient plus pêcher pour leur souper, cela voudrait dire que les stocks de morue ne pourraient plus être sauvés.

Le jour où les gens de Terre-Neuve et du Labrador ont cessé de pouvoir pêcher librement la morue pour s'en nourrir est venu, mais nous pouvons encore pêcher. Néanmoins, comme vous l'avez tous les deux souligné, la pêche récréative ou de subsistance — bien que je pense que vous préféreriez tous les deux parler de « pêche de subsistance » — est limitée à une courte période.

Messieurs, ce que je retiens de vos propos, c'est que la limitation de la période de pêche pose des problèmes sur le plan de la sécurité et qu'il y a aussi la question de la sécurité alimentaire. Il y a

également des préoccupations culturelles en ce qui concerne la transmission du savoir-faire aux générations futures.

Le fait est que les stocks de morue sont encore fragiles. Monsieur Samson, vous avez mentionné que vous ne croyez pas dans les étiquettes et nous n'avons pas de système d'étiquettes pour le moment. D'après les dernières estimations, je crois que 1 500 tonnes de poisson ont été prises dans le cadre de la pêche de subsistance l'année dernière et que le total des prises de la pêche de subsistance et de la pêche commerciale se chiffrait à 11 000 tonnes, ce qui est peu par rapport aux 1,1 million de tonnes de morue de l'Atlantique qui ont été pêchées dans l'ensemble de l'Atlantique et au large des côtes canadiennes.

La question que je vous pose à tous les deux est la suivante. À moins de garder la trace des prises, comment savoir ce qui a été pêché? Comme je l'ai dit, les stocks de morue sont encore fragiles. Que répondez-vous à cela?

• (1130)

M. Barry Fordham: Je vais laisser M. Samson répondre le premier.

M. Ward Samson: Merci.

Nous envoyons des étiquettes, mais je comprends votre question, monsieur Cleary. La plupart d'entre nous ne participent pas à la pêche de subsistance avant septembre. Je pense que si vous êtes de Terre-Neuve, vous comprenez que les gens ne vont pas se livrer à cette pêche avant septembre. Juin, juillet et août sont pour la pêche au petit filet maillant ou à la trappe et quand vous les videz, ces poissons ont une chair très aqueuse si vous voulez les sécher.

Pour ce qui est des étiquettes, je vais devoir soumettre de nouveau la question au conseil, mais je pense que nous pouvons nous en accommoder, néanmoins, nous ne voulons pas d'étiquettes par jour ou par bateau.

Si vous étiez prêt à accorder peut-être 40 ou 50 étiquettes à des particuliers et s'ils pouvaient prendre ces poissons en une journée... Car là d'où je viens et d'où vient Barry, nous allons pêcher disons 20 ou 30 poissons. Maintenant, nous pouvons seulement en prendre cinq. Les gens sont sélectifs. S'ils ne prennent pas un poisson d'une certaine longueur ou d'un certain poids, ils le remettent à l'eau.

M. Ryan Cleary: Monsieur Samson, je suis désolé de vous interrompre. Je donne maintenant la parole à Barry, car mon temps est limité.

Barry.

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais que nos stocks côtiers semblent très bien se porter depuis un certain nombre d'années. Je ne sais pas vraiment ce qu'il en est des stocks hauturiers, mais il semble bien que les stocks côtiers se soient rétablis.

Quant aux mesures de conservation, que nous souhaitons, il faut mieux surveiller ce qui se passe au lieu de faire simplement une surveillance sur les quais. J'aimerais aussi qu'on appelle cela la pêche de subsistance, même si votre étude porte sur la pêche récréative au Canada. Grâce à la participation, nous avons des gens qui peuvent surveiller ce qui se passe dans l'eau.

Pour mieux promouvoir la conservation, il faudrait établir une limite de taille pour les poissons. Également, chaque pêcheur devrait avoir un registre où il inscrirait les renseignements pertinents au sujet de ses activités quotidiennes, du nombre de poissons pêchés, ce qu'il a vu, les différentes espèces, la pêche avec remise à l'eau, etc. Cela fournirait au ministère des Pêches et des Océans de précieux renseignements supplémentaires qu'il n'obtiendrait jamais autrement, grâce aux gens qui sont sur le terrain et qui voient et entendent ce qui se passe dans l'eau.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): J'ai une question qui s'adresse à vous deux. Je sais qu'on parle beaucoup de la pêche récréative par opposition à la pêche de subsistance. Vous avez parlé tous les deux de la pêche de subsistance, mais, bien entendu, il y a toutes sortes de gens qui pêchent, certains dans un but purement récréatif, d'autres dans le cadre d'activités touristiques ou, comme vous l'avez mentionné, en famille. J'ai l'impression que vous parlez d'un sujet plus sérieux. Vous avez tous les deux cité un chiffre de 40 ou 50 poissons pour vos provisions d'hiver. Dans votre cas, monsieur Samson, vous avez dit que le poisson pêché en septembre était le meilleur comme source de nourriture.

Auriez-vous une idée du pourcentage ou du nombre de gens de Terre-Neuve-et-Labrador qui pratiquent la pêche dont vous avez parlé tous les deux, la pêche de subsistance, comme source de nourriture pour l'hiver, en espérant prendre 40 ou 50 poissons pour en conserver et bien sûr se nourrir? J'ai l'impression que si vous parlez de la pêche de subsistance, c'est peut-être un système différent et les étiquettes risquent d'être inévitables si vous parlez de ce genre de quantités.

• (1135)

M. Ward Samson: Jack, à qui s'adresse votre question?

Barry, comme c'est moi qui ai répondu la dernière fois, commencez le premier, cette fois-ci.

M. Jack Harris: N'importe lequel de vous deux peut répondre en premier.

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais que l'étude d'aujourd'hui porte sur la pêche récréative et de subsistance même si nous aimons en parler comme de la pêche de subsistance.

Pour ce qui est du nombre de poissons, cela varie d'une personne à l'autre et d'une famille à l'autre. Certains veulent seulement aller pêcher et faire un repas de poisson par année. D'autres ont besoin de plus. Pour ce qui est de ma famille et de moi-même, nous avons du poisson préparé et congelé dans le congélateur et nous en mangeons une fois toutes les deux semaines, tout au long de l'année.

Nous ne pratiquons pas la pêche récréative. Certains le font, mais pas la plupart des gens. La plupart des gens pêchent pour manger du poisson.

Merci.

M. Ward Samson: Je voudrais répondre à cela et je suis d'accord avec Barry. La plupart des gens pêchent pour se nourrir. Ils ne pêchent pas pour se divertir.

Je sale une partie de mon poisson — je continue à le faire. Ce n'est pas forcément très sain, mais je sale une partie du poisson que je garde pour l'hiver et nous avons un peu de poisson dans le réfrigérateur.

Nous ne demandons pas une quantité énorme. Pour la plupart des gens de Terre-Neuve... Vous savez, si vous demandez aux Terre-Neuviens de vous donner quelque chose, ils vont vous dire... bien

sûr, si vous demandez aux pêcheurs, la plupart d'entre eux, la majorité, 95 %, vous diront la vérité.

La situation est ahurissante. Vous ne pouvez tout simplement pas sortir en bateau pour pêcher. Vous avez droit à cinq poissons par jour, 50 par bateau. Une procédure avait été mise en place il y a des années. Nous nous sommes débarrassés des étiquettes.

Je comprends qu'il faille un certain système de surveillance, mais la plupart des gens vous diront la vérité. Ils ne vont pas vous dire...

S'il y a des gens qui pêchent de la morue et vendent de la morue, le MPO devrait mandater ses employés pour porter des accusations contre eux. Vous ne vendez pas de poissons. Vous pêchez du poisson. Vous mangez du poisson. Vous en gardez pour l'hiver. Vous salez quelques poissons, vous en congelez d'autres et vous en gardez quelques-uns dans le réfrigérateur. Ce n'est pas beaucoup. Pour moi, c'est 40 ou 50 poissons au maximum.

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

Monsieur Leef.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci, monsieur le président, et je remercie nos deux témoins.

Monsieur Fordham, je suis le député du Yukon, la région de l'Ouest la plus éloignée qui soit de Terre-Neuve-et-Labrador, alors pardonnez-moi si je ne connais pas très bien la réglementation que vous devez suivre. Je vais poser quelques questions à ce sujet afin que d'autres membres du comité et moi-même comprenions parfaitement certaines des règles provinciales et fédérales auxquelles vous êtes assujettis.

Avant cela, je me demande combien de membres de la Federation of Hunters and Anglers il y a à Terre-Neuve-et-Labrador.

• (1140)

M. Barry Fordham: Pour le moment, nous n'avons pas beaucoup de membres, car nous sommes un groupe relativement nouveau, monsieur le président. Nous sommes constamment à la recherche de nouveaux membres. Néanmoins, nous sommes un organisme sans but lucratif enregistré. Nous voulons un système équitable et sécuritaire pour la pêche récréative et de subsistance, alors même si nos effectifs sont limités, notre voix est forte.

M. Ryan Leef: D'accord. Je sais que les groupes et les organismes comme le vôtre sont très importants. Comme vous l'avez dit, un petit groupe peut être très influent grâce à ses efforts et ses investissements financiers personnels. Dans les diverses régions du pays, un certain nombre de témoins nous ont dit que même les petits groupes peuvent apporter une contribution importante aux pêches.

Je sais que vous parlez beaucoup de la pêche au poisson de fond, et qu'il est certainement important pour vous. Pour ce qui est de la pêche récréative, y a-t-il dans votre province des pêches en eau douce où les gens prennent d'autres espèces que le saumon dans l'océan et le poisson de fond?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais qu'il y en a, effectivement. Ici, à Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons une excellente pêche en eaux intérieures où nous pêchons des espèces comme l'omble de fontaine — d'énormes spécimens d'ombles de fontaine —, le touladi, le brochet, la ouananiche, le saumon de l'Atlantique, etc.

À ce propos, je pense qu'en ce qui concerne les eaux intérieures, il faudrait davantage de mesures de conservation et d'efforts de surveillance pour assurer une meilleure gestion et avoir des mesures de conservation en place.

M. Ryan Leef: Votre organisme a-t-il eu l'occasion, ou connaissez-vous un groupe de votre province qui a pu se prévaloir du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives que notre gouvernement a mis en place il y a deux ans? C'est pour les eaux intérieures.

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais que je ne peux pas parler pour les autres groupes. Il y a deux ou trois groupes, surtout de pêche, des organismes de conservation de la nature qui ont beaucoup d'intégrité. Je suis certain qu'ils doivent être au courant de ce programme et qu'ils en bénéficient, car je crois qu'ils l'ont déjà fait.

M. Ryan Leef: Formidable. Sauriez-vous combien de permis sont vendus chaque année dans la province pour la pêche récréative dans les eaux intérieures? Le produit de la vente de ces permis va-t-il rejoindre les recettes générales de la province ou est-il réinvesti directement dans l'amélioration de la conservation des pêches en eaux intérieures? Je suppose que c'est la province qui décide, mais nous aimerions le savoir par simple curiosité.

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais qu'à l'heure actuelle, à ma connaissance, les résidents de la province de Terre-Neuve-et-Labrador n'ont pas besoin d'un permis pour pêcher dans les eaux intérieures des espèces comme la truite, etc. Nous avons besoin d'un permis pour la pêche au saumon de l'Atlantique. Les non-résidents qui viennent ici ont besoin d'un permis de non-résident pour le saumon, mais à ma connaissance, ils ont également besoin d'un permis de non-résident pour pêcher la truite.

Ce serait formidable, monsieur, si l'argent provenant de la vente des permis finançait les mesures de conservation et les efforts futurs de conservation, mais vous savez sans doute aussi bien que moi que l'argent est transféré ailleurs et qu'on ne le revoit jamais. Nous aimerions qu'il y ait plus de mesures de conservation et qu'on investisse davantage dans la conservation afin d'améliorer la pêche pour nos générations futures.

Merci.

• (1145)

M. Ryan Leef: Ce que vous dites est assez juste.

Quand vous avez parlé de la pêche récréative et de subsistance, d'une prolongation de la saison et du total autorisé des captures, est-ce que le total autorisé des captures, la prolongation de la saison et le permis s'appliquent à peu près de la même façon aux pêcheurs résidents et non résidents ou y a-t-il une différence entre les deux? Je sais qu'il y a un permis de non-résident et je suppose que les droits de permis sont différents, mais les non-résidents sont-ils assujettis aux mêmes limites de prises et de possession que les résidents?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais qu'à ma connaissance, les permis sont à peu près similaires, sauf qu'il y est mentionné « non-résident » ou « résident ». Quant à la réglementation, monsieur, je n'ai pas été guide des pêches depuis un certain nombre d'années. Je connaissais tous les règlements ou presque. À l'époque où j'étais guide, monsieur, quand j'étais pêcheur dans les pourvoiries accessibles par avion, les non-résidents devaient respecter les mêmes limites que les résidents pour le nombre de poissons gardés ou pêchés et remis à l'eau. Il est possible que cela ait changé, monsieur, mais c'est peut-être encore la même chose pour la pêche au saumon.

M. Ryan Leef: Et pour le poisson de fond?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais que je n'en suis pas certain. Je ne pense pas que les non-résidents ont besoin d'un permis. À ma connaissance et d'après mon expérience, quand

j'ai pêché avec des non-résidents, ils avaient la même limite de prises que moi, c'est-à-dire cinq poissons par jour.

Je ne peux pas parler pour les exploitants de bateaux de tourisme, car je ne suis pas certain des règles qui s'appliquent à eux, même si nous sommes d'accord pour qu'ils aient un quota un peu supérieur étant donné que c'est leur gagne-pain. C'est ce qui fait tourner leur entreprise. C'est ainsi qu'ils gagnent leur vie. D'autre part, cela alimente l'économie du reste de la collectivité où ils se trouvent.

Merci.

M. Ryan Leef: C'est juste. Merci.

Je comprends donc la différence entre la limite de prises et la limite de possession. Si vous prenez et gardez les cinq poissons par jour auxquels vous avez droit, il y a une certaine période pendant laquelle vous êtes autorisé à les avoir en votre possession. Une fois que vous les ramenez chez vous et qu'ils sont dans votre congélateur, ou salés, ou préparés d'une façon ou d'une autre, comptent-ils toujours pour la limite de possession ou est-ce qu'ils ne comptent plus et vous pouvez en avoir d'autres? Comment cela fonctionne-t-il dans votre province?

M. Barry Fordham: Monsieur, je suppose que vous parlez maintenant de la pêche à la morue.

M. Ryan Leef: En effet.

M. Barry Fordham: Ma limite est de cinq par jour et la limite totale par bateau est de 15 poissons par jour, ce qui veut dire que si nous sommes quatre dans le bateau, nous pouvons seulement prendre 15 poissons à nous quatre. Néanmoins, si je pars pêcher, je prends mes cinq poissons, je les ramène et je les prépare pour les apporter à la maison, ma journée est terminée. Je ne peux plus retourner pêcher.

Si je suis le capitaine du bateau, je pourrais vous emmener vous et votre ami. Nous serions trois. Nous pourrions prendre 15 poissons, cinq poissons par personne pour nous trois. En tant que capitaine du bateau, si je comprends bien, monsieur, je peux rentrer chez moi, préparer ces poissons et retourner pêcher avec deux autres personnes, mais je pourrai prendre seulement 10 poissons, cinq par personne pour chacune des deux personnes qui ne sont pas encore allées pêcher. Je ne peux pas prendre de nouveau mes cinq poissons, monsieur.

J'espère que cela répond à votre question.

M. Ryan Leef: Oui, merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Leef.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Bienvenue, monsieur Fordham. C'est un plaisir de vous avoir au comité.

À propos du règlement qui vous permet de prendre cinq poissons par jour, quelle est la limite totale pour la saison?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, ma limite de prises est de cinq poissons par jour. Si je pêche les cinq poissons, c'est fini pour la journée. Je peux retourner pêcher le lendemain et prendre cinq autres poissons. Selon la réglementation, il n'y a pas de limite de possession comme telle, si je comprends bien, monsieur. Si je pêche tous les jours pendant la saison de la pêche récréative et de subsistance, j'aurai 160 poissons, je crois.

• (1150)

L'hon. Lawrence MacAulay: Maintenant, ce que je voudrais...

M. Barry Fordham: D'autre part, ils seraient légalement en ma possession.

L'hon. Lawrence MacAulay: Légalement en votre possession, mais je ne sais pas s'il y a des statistiques au sujet du nombre de poissons qui sont pris et vendus. Y a-t-il des données et des statistiques sur le nombre de poissons qui sont vendus? Je crois qu'il est illégal de les vendre.

M. Barry Fordham: Monsieur le président.

Je répondrais qu'il est effectivement illégal de vendre de la morue pendant la saison de pêche récréative et de subsistance. Quant aux statistiques, ou quant à savoir si cela a lieu, je l'ignore. Je n'ai pas l'expérience de ce genre de choses et je ne pense pas être la personne qui pourra répondre à cette question.

Merci.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Donc, vous ne croyez pas que cette activité a lieu ou elle est très limitée à Terre-Neuve.

Dans votre exposé fort intéressant, vous avez dit également que beaucoup de jeunes ne s'intéressent pas à la pêche. Ils n'ont pas le savoir-faire et ne connaissent rien à la pêche. Que faut-il faire pour ranimer l'intérêt des jeunes?

Également, quand vous m'avez répondu, à propos des bateaux nolisés qui sortent pour la pêche, vous avez dit que la saison n'était pas assez longue. Faut-il également prolonger la saison?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, pour répondre à la question concernant les jeunes, dans ma déclaration, je parlais de la pêche dans les eaux intérieures, qui était en soi une pêche commerciale, et pour laquelle le savoir-faire et les connaissances ne sont plus transmis aux fils qui normalement deviendraient pêcheurs à leur tour.

Pour ce qui est de la pêche récréative et de subsistance, nous croyons qu'en prolongeant et combinant les saisons, on donnerait aux jeunes davantage d'occasions d'apprendre tout ce qu'il faut savoir, tout ce que nous pensons qu'ils devraient savoir et tout ce qu'ils ratent. En éduquant les jeunes, et surtout en adoptant la pêche récréative dans le golfe, les jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador pourraient pêcher à partir des quais et des rochers, à des emplacements sécuritaires, bien entendu. Cela leur enseignerait tout ce savoir-faire. Nous les remettrions sur la voie de notre histoire et de notre culture.

Merci.

L'hon. Lawrence MacAulay: À propos du tourisme ou des bateaux nolisés, si j'ai bien compris, ils peuvent prendre jusqu'à 15 poissons. Également, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, la durée n'est pas suffisante. D'autre part, c'est un secteur très important pour votre économie.

Je comprends son importance, car nous avons une pêche au thon récréative dans notre région. Je peux vous assurer que les magasins, les restaurants, les stations-service, les hôtels et tout le monde en bénéficient.

Je voudrais que vous nous parliez davantage de ce qu'il faut faire, ou des changements à apporter à la limite, pour que ce soit... Je sais que vous ne pouvez rien faire contre le vent, mais à part cela, je suppose que la pêche est bonne pour l'économie de Terre-Neuve. Comment peut-on l'améliorer?

M. Barry Fordham: Je répondrais que vous avez absolument raison, monsieur. C'est très important pour notre économie.

Nous ne pouvons rien faire contre le vent. Nous ne pouvons rien faire si nous ratons des occasions de pêcher, mais la logique, monsieur, serait que le MPO fédéral prolonge l'ensemble de la

saison. Cela permettrait aux gens de choisir quand sortir pêcher et quand ne pas y aller.

Certains diront: « Si vous prolongez la saison, tout le monde va aller pêcher dans n'importe quelle embarcation, tous les jours et toute la journée. » J'ai parlé avec d'autres groupes de conservation et nous croyons que si la saison est prolongée... En général, comme je l'ai dit dans mon préambule, au début de chaque saison, c'est la ruée. Tout le monde a attendu toute l'année pour aller prendre quelques poissons, pour connaître ce que nous avons toujours connu, sentir la mer salée, comme nous disons. Si la saison est prolongée, nous aurons davantage d'occasions de sortir en mer.

Nous croyons qu'il n'y aura pas un gros afflux de gens qui iront pêcher. Ce sera peut-être le cas la première semaine, certainement. Après, quand les gens se seront habitués à la nouvelle saison, ils se diront: « Je ne vais pas aller pêcher aujourd'hui. Demain non plus. J'irai un autre jour, la semaine prochaine. » Le prolongement de la saison améliorera la sécurité des pêcheurs de la province et rendra les choses plus justes et plus sécuritaires pour que tout le monde puisse aller pêcher et connaître la joie merveilleuse que cela nous procure dans notre belle province de Terre-Neuve-et-Labrador.

• (1155)

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Vous avez dit que certaines personnes ont besoin d'un permis pour pêcher et, si j'ai bien compris, que certaines personnes n'en ont pas besoin. Vous avez également mentionné que l'argent disparaît dans un trou noir quelque part et que vous ne voyez pas le secteur de la pêche bénéficier du produit de la vente de permis.

Pourriez-vous nous dire ce qui changerait si tout le monde devait avoir un permis? Disons que les droits de permis augmentent et qu'il y ait une coordination entre votre organisme et le gouvernement provincial. Si cet argent servait à des groupes comme le vôtre à assurer la protection de l'habitat et ce genre de choses, qu'en penseriez-vous? Autrement dit, si tout le monde devait payer et même si tout le monde devait payer un peu plus, mais si l'argent servait à faire en sorte que la pêche soit améliorée et soit meilleure. J'aimerais que vous nous disiez si ce serait souhaitable, à votre avis.

M. Barry Fordham: Monsieur le président, tout d'abord, quand j'ai dit que l'argent allait dans un trou noir, c'est ce qui arrive partout, pas seulement ici à Terre-Neuve-et-Labrador, bien entendu.

L'hon. Lawrence MacAulay: Excusez-moi, je n'ai certainement pas tendance à défendre le gouvernement étant donné que je suis un député de l'opposition, mais je crois qu'il y a des régions du pays où un programme a été mis en place et où l'argent a été utilisé dans un but précis. C'est de cela que j'aimerais que vous parliez, si possible.

M. Barry Fordham: Il faudrait consacrer cet argent non seulement à la conservation des stocks, mais aussi à l'éducation du public, y compris pour enseigner à nos jeunes un savoir-faire qui a été perdu au cours des années.

Je voudrais parler brièvement du permis, monsieur le député. Je dois dire que notre groupe était pour le permis. Nous le sommes peut-être encore, mais j'avoue que lorsque la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré publiquement qu'elles ne voulaient pas d'un permis, pourquoi devrions-nous en avoir un à Terre-Neuve-et-Labrador?

L'hon. Lawrence MacAulay: Ce que vous dites me semble juste. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacAulay. Madame Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur Fordham, merci d'être des nôtres ce matin.

Nous avons certainement entendu des propos intéressants et quelques points de vue qui différaient de ceux que nous avons entendus dans d'autres régions du pays, ce que j'apprécie.

J'ai de merveilleux souvenirs de pêche à la morue, il y a de nombreuses années, à Terre-Neuve. À l'époque, nous avions également envisagé de faire un peu de pêche dans les eaux intérieures. Je ne sais pas quels sont vos tarifs aujourd'hui, mais je sais qu'à l'époque, il y a probablement 25 ans, ils étaient assez élevés pour les non-résidents et nous n'avons donc pas pêché. Néanmoins, j'ai de très beaux souvenirs de la pêche à la morue et vous avez certainement une belle région du pays que j'aime beaucoup.

Ma circonscription est le sud-ouest de l'Ontario et nous sommes en bordure du lac Huron, un des Grands Lacs. Notre région est assez différente de celle que vous connaissez.

Je voudrais parler un peu de la saison de pêche de subsistance. Je crois qu'elle a été éliminée à un moment donné et qu'elle a ensuite été rétablie. Est-ce bien exact? Est-ce quand on a imposé les limites?

M. Barry Fordham: Désolé, je n'ai pas entendu votre question, madame Davidson.

Mme Patricia Davidson: Pour ce que vous appelez les journées de pêche de subsistance, je crois qu'à un moment donné, les gens n'étaient pas autorisés à prendre de la morue pour la manger. Est-ce exact? Est-ce bien ce que vous avez dit? Le programme a ensuite été rétabli et les gens ont été autorisés à prendre les cinq poissons par jour.

• (1200)

M. Barry Fordham: Lorsque le moratoire a été déclaré, en 1992, sur la pêche commerciale dans les eaux intérieures, toute la pêche a été fermée, tant la pêche commerciale que récréative.

Cela ne s'appelait pas vraiment la pêche récréative à l'époque où la pêche commerciale était florissante. C'était davantage un droit naturel. Nous voyons maintenant que le fait de pouvoir pêcher est peut-être un privilège.

Quant à savoir quand la pêche récréative a été ouverte, je n'ai pas ces renseignements sous la main, mais elle est ouverte maintenant.

Mme Patricia Davidson: Très bien. La pêche récréative a donc été ouverte parce que le secteur de la pêche se portait de mieux en mieux, n'est-ce pas?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais qu'avant la fermeture de la pêche commerciale, en 1992, il n'y avait ni limite, ni saison, ni restriction pour nous à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous étions autorisés à aller pêcher du poisson pour nos familles et nous-mêmes, à le préparer et à le ramener chez nous. Il n'y avait pas de règlements.

Après l'annonce du moratoire et quand la pêche récréative et de subsistance a été ouverte un certain nombre d'années plus tard, des restrictions ont été imposées quant aux dates où je pouvais aller pêcher et combien de poissons je pouvais garder.

Mme Patricia Davidson: Ensuite, vous avez dit qu'il faudrait prolonger la saison pour de nombreuses raisons et vous avez parlé des problèmes de sécurité. Pouvez-vous me dire pourquoi la saison

est fixée telle qu'elle est, pourquoi c'est fragmenté et pourquoi ce n'est pas une saison continue?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je dirais, pour rester poli, que nous n'en avons pas la moindre idée.

Mme Patricia Davidson: Très bien. Pouvez-vous nous parler un peu plus des raisons pour lesquelles vous pensez qu'il serait bénéfique de prolonger la saison pour qu'elle soit continue et quelle période serait souhaitable, à votre avis?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, nous aimerions que la saison dure un peu moins de trois mois. Elle s'étendrait d'une certaine date en juillet jusqu'à une certaine date en septembre. Cela améliorerait la sécurité, l'équité et les possibilités. Comme je l'ai dit, cela favoriserait notre apprentissage, notre histoire et notre culture. Cela inciterait les familles à revenir à la maison passer des vacances familiales. Cela favoriserait l'éducation des jeunes et l'éducation du public. Je pourrais continuer longtemps.

Mme Patricia Davidson: C'est bien. Merci.

M. Samson ne semblait pas beaucoup approuver la pêche avec remise à l'eau et s'inquiétait du taux de mortalité que cela engendre. Néanmoins, vous avez dit, je crois, que lorsque c'est fait comme il faut, la pêche avec remise à l'eau n'entraîne pas un taux élevé de mortalité, d'après ce que vous avez vu.

Pourriez-vous nous en parler davantage et nous dire ce que vous en entendez par « lorsque c'est fait comme il faut »? Y a-t-il des personnes qui essaient de montrer comment procéder ou comment les gens apprennent-ils à le faire comme il faut?

M. Barry Fordham: Monsieur le président, je répondrais que oui, il y a des organismes de conservation de la nature, des groupes de conservation de la pêche très intègres dans notre province comme SPAWN, la Salmon Preservation Association for the Waters of Newfoundland, dans l'ouest de la province; le groupe SAEN; et un organisme très connu dans la région de l'Atlantique, la Fédération du saumon Atlantique. Ils ont des vidéos qui montrent la bonne façon de prendre et remettre à l'eau les différents types de poissons.

À mon avis, la pêche avec remise à l'eau fonctionne. C'est la voie de l'avenir. Cela favorise la conservation. Cela enseigne à nos jeunes la bonne façon de faire.

Dans notre société d'aujourd'hui, nous n'avons pas tellement besoin d'aller chasser et pêcher pour nous nourrir. La chasse et la pêche sont très importantes, ici, à Terre-Neuve-et-Labrador, mais pour le saumon, ce que j'ai constaté — et j'ai travaillé dans un cours d'eau très connu de Terre-Neuve-et-Labrador. Si vous mentionnez la rivière Eagle devant n'importe quel pêcheur de saumon de l'Atlantique, il va se mettre à baver d'envie. Nous avons vu des milliers de poissons. Il y a des pourvoyeurs qui parlent de semaines de pêche sans fin, de milliers de poissons qui sont remis à l'eau parce que c'est une magnifique rivière qui regorge de poissons.

Nous ne voyons pas de poissons flotter le ventre en l'air en descendant la rivière. La plupart du temps, si le poisson est remis à l'eau comme il faut, il se remet à nager. S'il semble mal-en-point après avoir été remis à l'eau, en tant que pêcheurs récréatifs honnêtes, nous le gardons. Il est insensé de le laisser mourir.

S'il y avait un taux de mortalité élevé, ce serait plus visible, je crois. Nous le verrions dans les journaux, nous le verrions à la télévision, nous le verrions partout et on verrait tous ces poissons flotter le ventre en l'air. Ce n'est pas ce que nous voyons. C'est pourquoi nous pensons que la pêche avec remise à l'eau fonctionne. Néanmoins, la Newfoundland Federation of Hunters and Anglers estime aussi que l'on doit pouvoir garder un poisson pour le manger. Il est bien important que les gens le comprennent.

• (1205)

Mme Patricia Davidson: Très bien.

M. Barry Fordham: La pêche avec remise à l'eau est la voie de l'avenir.

Notre grand Lee Wulff, un très célèbre pionnier de la pêche à la mouche, a dit que la pêche avec remise à l'eau est la voie de l'avenir et si vous regardez ses émissions et ce qu'il a écrit il y a de nombreuses années, il disait déjà la même chose.

Mme Patricia Davidson: Merci infiniment.

Le président: Merci, madame Davidson.

Monsieur Fordham, je tiens à vous remercier infiniment, au nom du comité, d'avoir pris le temps de nous parler aujourd'hui et de répondre aux questions des membres du comité. Nous l'avons beaucoup apprécié.

Nous allons suspendre la séance quelques instants pendant que nous nous préparons à entendre nos prochains témoins.

M. Barry Fordham: Merci beaucoup, monsieur le président.

• (1205)

(Pause)

• (1210)

Le président: Nous reprenons la séance.

Je voudrais remercier nos invités de participer à la séance d'aujourd'hui, de prendre le temps de nous faire part de leurs opinions et de répondre aux questions des membres du comité. Vous savez sans doute que nous étudions la pêche récréative au Canada. Nous apprécions que vous preniez le temps de vous joindre à nous.

Les membres du comité doivent respecter des limites de temps pour leurs questions et les réponses. Par conséquent, lorsque vous répondrez aux questions, je vous demanderais d'essayer de le faire de la façon la plus concise possible, car les membres du comité essaient de poser le maximum de questions dans le temps qui leur est imparti.

Cela dit, nous sommes maintenant prêts à entendre les déclarations préliminaires de chacun de vous. Le greffier vous a certainement informés que nous accordons généralement une dizaine de minutes pour les déclarations préliminaires, après quoi nous passerons aux questions des membres du comité.

Madame Negus, si vous voulez bien commencer, et ce sera ensuite au tour de M. Regan.

Commencez quand vous serez prête. La parole est à vous.

Mme Heather Negus (porte-parole, Nova Scotia Salmon Association): Excellent.

Merci de nous avoir invités à prendre la parole cet après-midi. Je représente la Nova Scotia Salmon Association. Notre association est un chef de file de la conservation et de la bonne gestion des

ressources en saumon et en truite de la Nouvelle-Écosse. C'est un organisme provincial qui travaille avec le bureau régional du MPO sur le plan de la recherche scientifique et de la gestion dans le cadre du programme J'adopte-un-cours-d'eau de la NSLC, qu'il gère au nom de tous les pêcheurs sportifs de la Nouvelle-Écosse.

Notre association a actuellement 17 groupes directement affiliés comptant plus de 1 000 membres et travaille avec un nombre de plus en plus important de groupes de conservation. Le financement de ce programme provient de deux principales sources, le Nova Scotia Sportfish Habitat Fund et la NSLC. Le Nova Scotia Sportfish Habitat Fund est une source de financement à laquelle les pêcheurs à la ligne contribuent sous la forme d'une redevance sur les permis de pêche récréative. En Nouvelle-Écosse, cela provient uniquement des permis de pêche en eau douce, car il n'y a pas de permis pour la pêche côtière. Ce sont là des fonds qui pourraient servir au rétablissement de l'habitat dont se charge actuellement le programme J'adopte-un-cours-d'eau. Les autres sources de financement de projets sont le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives du MPO, l'indemnisation pour la perte d'habitat du poisson, dans le cadre de la Loi sur les pêches et de la compensation pour l'habitat, ainsi que d'autres dons et appuis provenant d'entreprises.

En Nouvelle-Écosse, la pêche au saumon contribue toujours à l'économie locale là où les cours d'eau se déversent dans le détroit de Northumberland ainsi qu'à l'ouest de l'île du Cap-Breton. Dans la province, la pêche récréative a une valeur estimée à 88 millions de dollars selon une étude de 2013. Néanmoins, les problèmes entourant le saumon sauvage de l'Atlantique sont en réalité les mêmes que ceux qui touchent notre pêche récréative dans la province. Il est essentiel d'avoir des populations de poisson saines pour créer une pêche récréative dynamique et viable. Parmi les problèmes figurent la perte et la dégradation de l'habitat et des passes à poissons suite à l'installation de ponceaux, de barrages, de travaux dans les cours d'eau ainsi qu'une mauvaise utilisation des terres. D'autres effets résultent de l'acidification et de l'augmentation du taux d'aluminium dans nos cours d'eau ainsi que de l'aquaculture à cages en filet ou des réseaux hydrographiques adjacents.

Enfin, un des problèmes qui se répercutent sur le saumon sauvage de l'Atlantique, ici, en Nouvelle-Écosse, est la réduction de la dotation en personnel et du financement du MPO. Cela s'ajoute aux changements de politique de ces cinq dernières années qui ont amené le ministère à se décharger de certaines activités de conservation, comme la formation, la consultation et d'autres tâches sur des ONG et des programmes comme J'adopte-un-cours-d'eau, sur les associations locales de conservation des cours d'eau et les groupes de bénévoles qui se chargent d'une partie de ce travail.

Sans un bon habitat et un libre passage, les populations de saumon et de truite ne peuvent pas atteindre les niveaux nécessaires pour soutenir une pêche récréative active dans la province. La perte et la dégradation de l'habitat causées par un développement mal planifié, une évaluation d'impact inadéquate, une mauvaise application des règlements et un manque de ressources spécialisées sont certains des principaux problèmes qu'il faut résoudre pour remédier à la situation. Cela pourrait se traduire par une augmentation de la productivité et contribuer largement au rétablissement des populations de saumon et de truite en péril dans la province.

Le programme J'adopte-un-cours d'eau de la NSLC participe actuellement à tous les travaux de restauration de l'habitat dans la province. À l'heure actuelle, cela comprend la planification, la conception, la surveillance et la compensation administrées par le programme. Pour pouvoir se charger de la conception de la restauration de l'habitat, de la planification du bassin versant et des aspects biologiques et techniques, le programme a besoin de la collaboration du MPO. Le MPO doit nous aider en renouvelant son expertise en restauration de l'habitat et en finançant du personnel pour concevoir des projets de restauration et fournir des conseils aux groupes communautaires ainsi que pour les projets de compensation. Cela doit s'accompagner d'un financement à long terme pour le programme J'adopte-un-cours-d'eau de la NSLC et NSSA pour la mise en oeuvre de la restauration de l'habitat et du stock de saumons. Nous avons vraiment besoin de ce partenariat pour que cet effort porte ses fruits.

L'habitat physique de tous les cours d'eau de la Nouvelle-Écosse présente des failles qui limitent la productivité pour le saumon et la truite. Le problème que posent le passage des poissons et l'accès à l'habitat limite actuellement la productivité. Nous avons plus de 600 barrages, moins de 100 passes migratoires qui fonctionnent et des dizaines de milliers de ponceaux qui empêchent le poisson de passer, qui sont des barrières partielles ou qui ne répondent pas aux normes en vigueur pour le passage du poisson dans la province. Le programme J'adopte-un-cours-d'eau de la NSLC donne maintenant des conseils éclairés au sujet des lignes directrices à l'égard des ponceaux, il élabore des techniques d'atténuation pour le passage du poisson qu'il applique dans l'ensemble de la province, il fournit des conseils pour la réparation des passes migratoires et s'efforce de convaincre les propriétaires terriens d'autoriser le programme à les aider à réparer les passes migratoires lorsqu'elles sont en mauvais état.

Le Programme de protection des pêches du MPO pourrait se servir de ses pouvoirs d'application pour exiger que les propriétaires des passes migratoires et des ponceaux se conforment aux lignes directrices régissant la conception de ces installations et entretiennent celles qui se trouvent sur leur terrain. L'appui réglementaire et les décisions de gestion du ministère responsable apporteront aux ONG le soutien dont ils ont besoin pour réussir à augmenter le passage des poissons.

● (1215)

Pour ce qui est de la restauration de l'habitat, la première priorité est de veiller à ce que le poisson puisse rejoindre les habitats dont il a besoin pour terminer son cycle de vie ou devenir un poisson de taille adulte. Il faut maintenant pour cela que les poissons puissent remonter le plus loin possible dans le bassin versant et pour ce faire, nous avons besoin de passes à poissons bien dégagées.

En outre, les pluies acides sont peut-être l'un des principaux facteurs qui contribuent au déclin du saumon sauvage de l'Atlantique en Nouvelle-Écosse. Dans les terres hautes du sud, les niveaux de pH dans les cours d'eau ont baissé bien en dessous des niveaux requis pour l'alevinage du saumon. Les taux d'aluminium dépassent maintenant, à certains endroits, les niveaux maximums pour les tacons, et les niveaux maximums pour les saumoneaux dans la plupart des cours d'eau de la région.

Également, à l'intérieur de la baie de Fundy, les saumons sont inscrits comme des espèces en voie de disparition aux termes de la Loi sur les espèces en péril. À l'heure actuelle, le centre de la biodiversité du MPO entretient le stock génétique dans la région. Cet effort doit être soutenu jusqu'à ce que l'on comprenne mieux les raisons de la diminution du stock dans ce secteur et jusqu'à ce que

des mesures d'atténuation puissent être prises pour nous aider à accroître les niveaux de pH et à rétablir les stocks de poissons.

Si nous voulons contrer les effets des pluies acides en Nouvelle-Écosse et restaurer la productivité de nos cours d'eau pour la pêche au saumon et à la truite, il faut s'engager à financer et soutenir à long terme des programmes de chaulage axés sur les bassins ayant la plus forte valeur. Dans le plan de rétablissement des hautes terres du sud de 2013, le MPO a désigné 13 cours d'eau qui seraient d'excellents candidats pour le chaulage dans la région et cela nous aiderait vraiment à ramener à la vie ces populations de poissons.

Le programme d'atténuation des dépôts acides de la rivière West est géré par la Nova Scotia Salmon Association et c'est actuellement le seul projet de chaulage à grande échelle en cours dans la province. Cette année, ce programme fête son 10^e anniversaire et il a démontré que le chaulage peut avoir un effet positif sur les cours d'eau de la Nouvelle-Écosse. Le chaulage dans la rivière West a permis, à lui seul, de rétablir la pêche de l'omble de fontaine dans la région et a fait passer le nombre de saumoneaux de 2 100 à 10 000 par année au cours de cette période de 10 ans.

Un bon habitat, des passes migratoires acceptables et la qualité de l'eau sont des facteurs importants pour rétablir les populations de poissons sauvages et contribuer à la création d'une pêche récréative durable pour la Nouvelle-Écosse.

En plus des facteurs environnementaux à l'oeuvre en Nouvelle-Écosse, il a été démontré que l'aquaculture à cages en filet a d'importantes répercussions sur les cours d'eau adjacents et qu'elle contribue au déclin général du saumon sauvage de l'Atlantique. Les poissons qui s'évadent, les maladies et les parasites provenant des parcs d'aquaculture ont un impact important sur les poissons sauvages. C'est notamment le résultat des croisements, de la propagation des maladies et des parasites chez des poissons qui ont déjà été affaiblis dans des rivières où l'acidification a endommagé les stocks et contribué à l'augmentation de la mortalité en raison des effets produits par les grands parcs d'aquaculture situés dans les océans.

Afin de protéger nos poissons sauvages, il faut mettre en place et appliquer une réglementation pour protéger les écosystèmes côtiers contre les effets que peuvent subir les saumons, les truites et les autres espèces marines très importantes comme le homard, ainsi que les autres espèces de cet écosystème et pour que tout contribue à la croissance de nos populations de saumons et de poissons. Cela devrait inclure un zonage pour protéger les cours d'eau des hautes terres du sud. Ils sont déjà gravement endommagés par l'acidification. En Nouvelle-Écosse, le rapport Doelle-Lahey, qui a été publié l'année dernière, formulait des recommandations très détaillées sur la façon d'atténuer ces risques. La NSSA appuie entièrement la mise en oeuvre complète de ces recommandations avec l'appui du MPO. C'est la seule façon dont nous pourrions vraiment appliquer les règlements.

La résolution de ces problèmes se traduirait par une meilleure productivité et contribuerait largement au potentiel de rétablissement des populations en voie de disparition. La Nova Scotia Salmon Association et ses affiliés travaillent pour s'attaquer à ces problèmes. Toutefois, pour mieux progresser sur le plan de la conservation et de la restauration, il faut une participation et un engagement accrus dans le cadre d'un partenariat entre le MPO et les ONG pour avoir un effet vraiment positif sur les populations de poissons sauvages de la Nouvelle-Écosse et être en mesure de rétablir et garder une pêche récréative.

Nous devons accorder la priorité au poisson. Nous devons examiner la problématique dans une optique globale et utiliser des techniques de gestion pour nous attaquer à tous les facteurs de stress. C'est seulement alors que nous constaterons des effets solides et positifs en Nouvelle-Écosse.

Merci.

• (1220)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Regan, vous pouvez commencer dès que vous serez prêt.

M. Walter Regan (président, Sackville Rivers Association): Monsieur le président, la Sackville Rivers Association est un groupe communautaire sans but lucratif formé de bénévoles qui s'inquiètent de la santé du bassin versant de la rivière Sackville. La SRA a pour mission de protéger et, si nécessaire, de restaurer la rivière et l'environnement du bassin de la rivière Sackville. La rivière Sackville coule sur une distance de plus de 40 kilomètres avant de se jeter dans le port de Halifax. Le bassin de 150 kilomètres carrés contient 13 lacs, de nombreux marais, étangs et ruisseaux. La population du bassin est actuellement de plus de 60 000 habitants et elle augmente quotidiennement.

La rivière Sackville est un cours d'eau où l'on a toujours pêché le saumon de l'Atlantique. Au milieu des années 1800, une écloserie de saumon a été établie à l'embouchure de la rivière, mais elle a été fermée au début des années 1960 à cause de la dégradation de la qualité de l'eau et de la diminution des remontées de saumons résultant du développement de la région.

En collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans, la SRA a participé à un programme de repeuplement pour rétablir le saumon de l'Atlantique dans les rivières Sackville et Little Sackville, qui a pris fin en 2013 en raison de compressions budgétaires. La SRA se charge de dénombrer le saumon de l'Atlantique depuis 1989. En 1996, nous avons compté plus de 750 saumons de l'Atlantique adultes dans la rivière Sackville.

Pour la SRA, le saumon sauvage de l'Atlantique est un indicateur biologique de la qualité de l'eau, comme le canari dans une mine. Si nous pouvons garder le saumon dans le bassin, toutes les espèces de poissons peuvent vivre dans la rivière. La rivière Sackville est très fréquentée par les pêcheurs sportifs ainsi que par les pêcheurs commerciaux et autochtones.

Si les jeunes d'aujourd'hui sont notre avenir, nous devons leur apprendre et les inciter à pêcher. Nous devons promouvoir la pêche récréative beaucoup mieux que nous ne le faisons au Canada. Nos jeunes savent comment faire des achats dans un centre commercial et jouer à des jeux électroniques, mais ils ne savent pas comment prendre un poisson. Il faut orienter nos jeunes vers un mode de vie plus actif dont les activités à l'extérieur et la pêche doivent faire partie.

Les cours d'eau urbains doivent être mis en valeur, améliorés et protégés afin que la nombreuse population qui réside actuellement dans les villes situées à proximité puisse avoir accès à la pêche récréative. Nous voulons que nos jeunes s'adonnent à la pêche et améliorent ainsi l'avenir de la pêche récréative au lieu de rester à jouer des jeux électroniques dans leur chambre ou dans les centres commerciaux. Il faut que les cours d'eau urbains soient protégés.

Comme nous ne pouvions pas obtenir des oeufs de saumon de l'Atlantique pour notre programme de pêche éducative destiné aux écoliers de 4^e, 5^e et 6^e années — un programme qui forme environ 500 enfants par année — nous avons dû commencer à utiliser des

oeufs de truite mouchetée. Cela limite l'efficacité du programme. Le MPO doit modifier ses politiques et fournir des oeufs de saumon pour cet important programme éducatif.

Nous tenons énormément à ce qu'un permis soit instauré pour la pêche récréative en mer. Ce permis couvrirait les mollusques et crustacés, le poisson de fond, le bar d'Amérique, l'alose, les crevettes et les éperlans. Selon les estimations, plus de 8 000 personnes dépendent plus de 5 millions de dollars par année pour s'adonner à la pêche récréative en milieu marin, rien que pour le bar d'Amérique, dans la baie de Fundy.

Comment gérez-vous une pêche sans données sur les prises, sans renseignements provenant du réseau de pêche? Le permis fournirait un financement et des données pour les études, la restauration de l'habitat, la gestion des espèces et la recherche scientifique. D'autre part, cela correspondrait à ce qui se passe à l'autre bout du pays étant donné qu'un permis de pêche dans les eaux à marée est actuellement en vigueur en Colombie-Britannique.

Laissez le MPO aller en mer. Il faut étudier les changements dans l'écosystème côtier et marin et il faut donner au MPO les moyens de faire des études qui détermineront quelle est la cause de la mortalité en eau salée des saumons sauvages de l'Atlantique, quelles sont les transformations de l'écosystème et quelles sont les mesures de rétablissement à mettre en oeuvre pour arrêter cette mortalité. Il faut permettre au MPO de faire des recherches en mer pour trouver la source du problème et y mettre un terme.

Si l'eau est claire, elle doit être propre. Le poisson sauvage a besoin d'une eau de bonne qualité. Les pluies acides sont peut-être la principale cause du déclin du saumon sauvage de l'Atlantique dans les 73 cours d'eau des hautes terres du sud en Nouvelle-Écosse. En raison de la diminution du pH et de l'augmentation des niveaux d'aluminium dans les cours d'eau, pour surmonter les effets négatifs des pluies acides, Environnement Canada et le MPO devraient s'associer pour chauler régulièrement les cours d'eau qui sont touchés dans les hautes terres.

Au moins 13 rivières des hautes terres du sud sont totalement impropres au frai ou à l'alevinage à cause du taux d'acidité et d'aluminium. Cela touche plus de 10 millions de mètres carrés d'habitat de saumon sauvage de l'Atlantique. Il faut commencer le chaulage et le poursuivre pour ramener ces rivières à une pleine production. Le projet de chaulage de la rivière West, à Sheet Harbour, que la Nova Scotia Salmon Association a entrepris et poursuivi au cours des 10 dernières années avec un budget très serré, doit être repris et mené par Environnement Canada et le MPO.

• (1225)

Par exemple, en Norvège et en Suède, on dépense plus de 20 millions de dollars par année pour chauler les rivières, ce qui est compensé, dans un délai de cinq ans, par une augmentation du tourisme. Nous vivons à côté de 400 millions de touristes ou pêcheurs. Un grand nombre d'entre eux viendraient chez nous si nous avions du poisson et si nous faisons une bonne promotion de la pêche.

D'autre part, qui s'occupe des pluies acides? Est-ce le MPO ou est-ce Environnement Canada? Il faut clarifier cela et fournir des ressources pour remédier au problème et pas seulement faire des études.

En 2007, il y a eu une évasion de poissons d'aquaculture, de truites arc-en-ciel. Plusieurs de ces poissons ont été vus dans la rivière Sackville, à des centaines de kilomètres de distance. La truite arc-en-ciel est une espèce invasive, en Nouvelle-Écosse. Pourquoi le MPO et la province permettent-ils d'élever un poisson invasif dans des cages à filet d'où il est possible de s'échapper?

Le MPO est à la fois un promoteur de l'aquaculture et l'organisme de réglementation. C'est un conflit d'intérêts.

Le MPO a pour mission de protéger le saumon sauvage de l'Atlantique qui est en voie de disparition, mais il n'adopte pas une approche préventive en l'absence de données scientifiques prouvant qu'une activité est sûre. Récemment, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a donné 25 millions de dollars au secteur de l'aquaculture. Le MPO devrait donner un montant équivalent aux ONG de la province pour sauver les saumons de l'Atlantique.

Les bénévoles font ce qu'ils peuvent, là où ils le peuvent. La Nouvelle-Écosse compte plus de 550 bassins hydrographiques, 73 rivières connues pour être peuplées de saumon, plus de 78 millions de mètres carrés d'habitat, rien que pour le saumon de l'Atlantique. Néanmoins, cet habitat est non seulement pour le saumon, mais pour toutes les espèces de poissons et il doit être protégé et restauré dans la mesure du possible. Les travaux qu'il faudra faire dans les cours d'eau pour restaurer l'habitat font partie des mesures à prendre pour renverser la tendance à la diminution de la population. Ce sont des groupes de bénévoles qui se chargent actuellement de ce travail. En Nouvelle-Écosse, il y a environ 25 groupes qui restaurent activement les cours d'eau. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de ces groupes et il faut leur donner des ressources.

Grâce à la province de la Nouvelle-Écosse, au programme de timbres de conservation de l'habitat apposés sur le permis de pêche récréative qui finance chaque année un programme J'adopte-un-cours-d'eau de la NSSA, un excellent travail est réalisé pour restaurer l'habitat du poisson dans les rivières de la province. Le MPO doit soutenir ce programme au moyen d'un financement équivalent de 1 million de dollars par année ou en fournissant la contrepartie du timbre pour la conservation de l'habitat de la province.

Le temps est peut-être venu de créer un nouveau fonds vert. On pourrait peut-être créer un fonds pour l'habitat où serait placé de l'argent pour compenser toutes les pertes d'habitat du poisson afin d'aider les groupes de bénévoles à restaurer nos cours d'eau. Ce fonds serait supervisé par le programme J'adopte-un-cours-d'eau de la NSSA qui est déjà actif. Selon l'analyse de viabilité de la population, une augmentation relativement petite de la productivité en eau douce ou de la survie en mer devrait réduire le risque d'extinction du saumon de l'Atlantique, surtout dans les cours d'eau des hautes terres de la Nouvelle-Écosse.

Même si une augmentation de 50 % de la productivité en eau douce réduit pratiquement à zéro la probabilité d'extinction d'ici 50 ans, il faudrait des changements plus importants dans la survie en mer pour rétablir les populations à un niveau dépassant celui de leur conservation. On estime que l'acidification et les obstacles qui empêchent le libre passage des poissons dans les rivières ont réduit de plus de 40 % la superficie de l'habitat en eau douce.

Qu'arrive-t-il au saumon sauvage de l'Atlantique lorsqu'il atteint un ponceau? Il est bloqué. Étant donné qu'on estime à 100 000 ou plus le nombre de ponceaux dans les bassins hydrographiques de la Nouvelle-Écosse et que le taux d'échec est de 50 à 80 % pour ce qui est du passage des poissons, des millions de mètres carrés d'habitat du saumon sont inaccessibles pour les saumons sauvages de

l'Atlantique. Il faut qu'un plus grand nombre d'inspecteurs du MPO fassent davantage d'inspections des ponceaux et que des mesures soient prises pour corriger les problèmes et pas seulement pour inventorier les pertes.

Cette situation posera un problème tant que tous les ponceaux ne seront pas installés correctement. Il faudrait imposer aux entrepreneurs un droit ou une redevance compensatoire pour l'habitat détruit et s'en servir pour le repeuplement, le chaulage et la restauration des habitats du saumon de l'Atlantique et des autres stocks de poissons. À l'heure actuelle, les ponceaux de petit diamètre que les lignes directrices autorisent n'ont pas à financer les travaux compensatoires. Il faut que cela change.

En Nouvelle-Écosse, nous avons besoin d'un fonds de crédit bancaire pour l'habitat qui pourrait être financé par l'installation des ponceaux, ce qui permettrait aux promoteurs de verser de l'argent dans le fonds afin de pouvoir réaliser leurs projets. Cela éviterait de les bloquer inutilement et de retarder le développement économique. L'argent ainsi recueilli pourrait servir à restaurer l'habitat perdu et à chauler les cours d'eau.

• (1230)

En outre, comme pour le crédit de carbone, les ONG pourraient vendre leurs mètres carrés restaurés aux promoteurs à 40 \$ le mètre carré et se servir ensuite de cet argent pour restaurer les autres cours d'eau et habitats endommagés de la province afin d'accroître la pêche récréative en Nouvelle-Écosse. À l'heure actuelle, le MPO n'autorise pas ce genre d'approche pour l'habitat.

Le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives du MPO est un très bon programme qui devrait être élargi et augmenté. Nous disons bravo au MPO.

Le président: Monsieur Regan, je suis désolé de vous interrompre, mais je vous demanderais de bien vouloir conclure. Nous sommes à court de temps.

M. Walter Regan: Le MPO doit entreprendre un programme d'agents de rivière.

Que peut faire un saumon de l'Atlantique lorsqu'il se heurte à un barrage de béton de 50 pieds d'épaisseur? Rien que dans les rivières de la Nouvelle-Écosse, on estime que le passage est impossible dans cinq bassins versants, à cause d'obstacles qui ralentissent le flux et qu'il y a, dans 25 autres, des barrières totales... fermant plus de 31 millions de mètres carrés d'habitat.

Il faut éliminer les clauses de droits acquis visant les barrages, et tous les barrages en amont et en aval [*Note de la rédaction: inaudible*]. Le MPO a perdu la majeure partie de sa capacité d'alevinage. Ses huit éclosiers ne sont plus que deux. Nous avons besoin d'un plus grand nombre d'éclosiers.

En Nouvelle-Écosse, la pêche récréative a une valeur de 88 millions de dollars. Faute d'avoir ces 550 cours d'eau pleins de saumon sauvage et d'autres espèces, l'économie fédérale perd des millions en raison de la diminution du tourisme.

En 1994, le MPO et le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse ont entrepris un programme de recherche. À l'époque, on a estimé que le coût de la perte de l'habitat du saumon de l'Atlantique dans la région du ruisseau Brierly s'élevait à 40 \$ le mètre carré, pour toutes les espèces. Selon la même étude, chaque saumon de l'Atlantique pêché valait 536 \$. Nous perdons chaque jour des mètres carrés supplémentaires d'habitat. Cela représente des millions de dollars perdus pour l'économie du Canada et de la Nouvelle-Écosse.

Le fonds de conservation du saumon de l'Atlantique qui existe actuellement est une bonne chose, mais il faudrait le porter à 50 millions de dollars, ce qui aidera d'autres groupes de conservation des rivières dans six provinces.

Enfin, pour citer Don MacIver, un chercheur d'Environnement Canada à la retraite, « pensez globalement et agissez localement ».

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Regan.

Nous allons passer à des tours de questions de huit minutes.

M. Harris va commencer.

M. Jack Harris: Je vous remercie tous les deux de vos exposés de ce matin.

Je suis Jack Harris, député de St. John's-Est et je remplace aujourd'hui Robert Chisholm. Il m'a demandé de le faire parce qu'il devait aller à des funérailles dans sa circonscription. J'ai néanmoins quelques questions à vous poser.

Tout d'abord, je suis très impressionné par votre connaissance des activités qui ont lieu dans votre région et aussi par la façon dont vous avez amené la conservation et la restauration dans la discussion. D'autre part, je trouve très encourageant d'entendre qu'il existe des solutions au problème de la dégradation des stocks de saumon de l'Atlantique.

Les chiffres que vous avez donnés, madame Negus, quant au fait que le chaulage a augmenté le nombre de saumons de 2 000 à 10 000 sur 10 ans, permettent certainement d'être optimiste quant aux résultats qui peuvent être atteints si nous déployons des efforts. Merci de nous l'avoir souligné.

Monsieur Regan, vous avez mentionné certains chiffres vers la fin.

Pourriez-vous nous parler un peu plus de la valeur économique? Vous avez mentionné la restauration de l'habitat du ruisseau Brierly. Est-ce un des cours d'eau de Sackville dans lesquels vous faites des travaux? Pourriez-vous dire quelle est la valeur de la restauration des rivières de Sackville qui entrent dans votre champ de compétence? Y a-t-il eu des études ou y a-t-il des chiffres que vous pourriez nous donner quant à la valeur économique de ces travaux?

• (1235)

M. Walter Regan: Ce qu'il faut surtout retenir à propos du ruisseau Brierly, c'est que le MPO et la province ont engagé un vérificateur pour examiner les chiffres relatifs à la restauration. Pour la première fois, depuis 1994, la perte de l'habitat a été chiffrée à 40 \$ le mètre carré. Chaque fois qu'un mètre carré est perdu, c'est une perte de 40 \$ pour la collectivité locale. C'était la première fois que nous pouvions quantifier en dollars la perte de l'habitat. Quand vous construisez un barrage, cela détruit un million de mètres carrés. Si vous installez mal un ponceau, vous perdez 1 000 mètres carrés.

Cela nous fournit un point de départ. Le MPO peut dire aux promoteurs: « Vous avez détruit 10 000 mètres carrés, alors vous devez payer 400 000 \$ » ou « Vous devez payer 400 000 \$ à un groupe de conservation pour la restauration ». Nous parlons maintenant de dollars et ces dollars sont transformés en travaux dans les cours d'eau pour la restauration de l'habitat.

M. Jack Harris: Cela exige-t-il une réglementation provinciale ou fédérale ou un peu des deux?

M. Walter Regan: Surtout du MPO, une réglementation fédérale.

M. Jack Harris: Merci.

Madame Negus, vous avez parlé d'un grand nombre de problèmes complexes, ce qui témoigne d'une excellente compréhension de la situation. Peut-être pouvez-vous m'aider tous les deux.

C'est la première fois que j'entends longuement parler des pluies acides. Vous avez dit que les pluies acides et l'aluminium ont un effet dans les cours d'eau. Les deux sont-ils reliés et sont-ils de source internationale ou locale? Le chaulage est-il le principal moyen d'y remédier?

Mme Heather Negus: Oui, l'acidification et l'aluminium sont reliés. Néanmoins, nous avons besoin de recherches supplémentaires sur l'aluminium pour déterminer d'où il vient exactement. Nous savons qu'il se libère de l'argile présente dans certains cours d'eau, particulièrement à l'intérieur de la baie de Fundy. Les travaux d'atténuation que nous avons réalisés en chaulant la rivière West ont seulement... Nous avons obtenu là d'excellents résultats uniquement grâce au chaulage d'environ 8 % de ce cours d'eau, sur un tronçon où la population n'est pas très dense.

Par le passé, des projets de chaulage ont été réalisés dans la province avec du gravier calcaire, mais comme ce n'était pas un chaulage en continu, cela n'a pas donné les mêmes résultats que ceux que nous avons pu avoir avec le doseur. Pour la remontée du saumon de la rivière West, on estime qu'il faudrait environ 50 ans de chaulage pour restaurer entièrement l'habitat. C'est en raison du cycle de cinq ans du saumon. Nous avons constaté que pour la pêche à la truite, ce poisson revient beaucoup plus rapidement de la mer. Nous avons pu établir cette pêche dans le secteur. L'étude qui a été faite a identifié environ 13 cours d'eau dans les hautes terres. La rivière West en faisait partie. À l'avenir, nous voudrions suivre ce modèle pour le chaulage et nous proposons de placer, dans les années à venir, un deuxième doseur plus haut, dans la rivière Killag, où il y a une forte concentration de poisson afin de démontrer que cela pourrait être un modèle viable en Nouvelle-Écosse pour atténuer les effets de l'acidification que nous avons constatés.

M. Walter Regan: Également pour répondre à votre question, à l'heure actuelle, 80 % des pluies acides proviennent des États-Unis.

M. Jack Harris: Merci.

Le chiffre qui nous a été donné, de 536 \$ par poisson, par saumon adulte, en ce qui concerne la valeur d'une « pêche récréative » commerciale à laquelle participent les touristes, semble au moins fournir une mesure de ce que l'investissement dans la restauration pourrait rapporter.

L'un de vous pourrait-il répondre à la question suivante concernant le rôle de Pêches et Océans? Bien entendu, en tant qu'ONG, vous avez une certaine expertise et du personnel qui pourrait participer à ces projets, mais dans quelle mesure comptez-vous sur l'expertise des chercheurs et des employés du MPO pour donner des conseils au sujet de la restauration de l'habitat, de la gestion des projets, des efforts d'atténuation, etc.? Êtes-vous satisfaits de la quantité de ressources que le MPO consacre à cet effort en Nouvelle-Écosse? Y a-t-il eu des compressions budgétaires ces dernières années ou y a-t-il des programmes qui ont été mis de côté à cause d'un manque de ressources?

• (1240)

M. Walter Regan: Je sais que nous avons besoin du MPO dans nos rivières. Nous avons besoin de ses conseils. Nous avons besoin de sa réglementation. Néanmoins, depuis le début des années 1990, le MPO a fait l'objet de restrictions budgétaires très importantes. Quand avez-vous entendu, pour la dernière fois, le public réclamer l'élargissement d'une bureaucratie ou d'un ministère du gouvernement? Nous avons besoin d'un plus grand nombre de chercheurs du MPO. Nous avons besoin de plus de personnel et de techniciens du MPO dans nos cours d'eau. Nous avons besoin qu'ils nous disent: « Walter, vous faites du bon travail. Vous placez les roches et les billes de bois comme il faut. » Nous avons besoin d'un budget plus important pour le MPO. D'après ce que j'ai entendu, et je le crois, les budgets locaux du MPO ont été réduits parfois jusqu'à 90 %. Pourquoi? Le financement de l'aquaculture a énormément augmenté. Ce n'est pas juste. Également, on m'a dit que chaque année, le MPO restitue de grandes quantités d'argent au Conseil du Trésor. Cet argent ne pourrait-il pas être transféré à la direction de l'habitat, à la direction des sciences, pour éliminer l'aluminium de nos rivières? Les agents de conservation sont formés pour attraper les braconniers, mais très peu sont formés aux méthodes d'aménagement ou de construction. Nous avons besoin d'une présence plus importante du MPO dans les cours d'eau et nous avons besoin d'un plus grand nombre de projets de chaulage.

Heather.

Mme Heather Negus: Je voudrais ajouter quelque chose. Même si nous avons, dans la province, des ONG qui fournissent des conseils et élaborent des projets, il faut que le savoir-faire soit développé dans le cadre d'un partenariat avec le MPO. Les ONG ne peuvent pas faire le travail à elles seules. Si nous avons ce genre de partenariat, cela apporterait de la crédibilité au travail des ONG. Cela leur donnerait le pouvoir de persuasion qu'ils n'ont pas actuellement pour convaincre les propriétaires et les promoteurs d'installer les ponceaux comme il faut et de faire le travail nécessaire pour avoir un effet positif.

M. Jack Harris: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Harris.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Je suis le président du caucus conservateur de la chasse et de la pêche et je me réjouis que vous reconnaissiez tous les deux l'utilité du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives. Tout le monde ne le sait pas, mais c'était en grande partie l'initiative de députés qui ont exercé des pressions pour que ce programme soit mis en place. Je sais qu'on parle constamment de compressions budgétaires, qu'elles soient réelles ou non, mais le PPCPR représente 55 millions de dollars de nouveaux fonds pour la conservation de l'habitat.

Madame Negus, vous l'avez mentionné en premier. À votre connaissance, combien de projets y a-t-il eu en Nouvelle-Écosse dans le cadre du PPCPR et de quel type de projets s'agissait-il?

Mme Heather Negus: Je ne suis pas sûre de pouvoir vous dire combien il y a eu de projets. Les membres de notre programme J'adopte un cours d'eau seraient beaucoup mieux placés pour le savoir. Je pourrais obtenir ces chiffres pour vous, si cela vous convient, à moins que Walter ne le sache.

M. Walter Regan: Non, je ne connais pas le nombre exact, mais nous avons besoin de gens pour faire un bon travail, et le financement du MPO a donné d'excellents résultats.

M. Robert Sopuck: La Sackville River Association a-t-elle demandé à bénéficier du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives?

M. Walter Regan: Oui, et trois de nos projets ont été approuvés.

M. Robert Sopuck: Excellent.

Une des choses que fait le programme est qu'il supprime des cours d'eau les obstacles au passage du poisson. Je sais qu'au Québec, 43 projets ont été approuvés, surtout pour l'élimination des obstacles. J'encourage vivement la Nouvelle-Écosse à bénéficier de cet excellent programme.

Pour ce qui est des pluies acides, vous avez mentionné qu'elles provenaient des États-Unis. Quel est le pH critique pour le saumon et à quel niveau voulez-vous relever le pH pour qu'il soit optimal?

M. Walter Regan: Nous cherchons à atteindre un niveau d'au moins 5.5, mais dans certains cours d'eau, il est actuellement de 3. Nous devons relever le niveau à 5.5 de façon permanente, le niveau de 7 étant l'idéal, bien entendu.

M. Robert Sopuck: Trois, c'est presque du vinaigre. Je ne m'étais pas rendu compte que la situation était aussi grave.

En ce qui concerne le saumon de l'Atlantique, nous avons entendu dire, lors d'un témoignage précédent, que la survie en mer est le facteur décisif en ce qui concerne le déclin rapide du saumon de l'Atlantique, du moins dans la région de Miramichi. Pouvez-vous nous dire ce que vous savez de la survie en mer des saumons de la Nouvelle-Écosse?

Mme Heather Negus: La Nova Scotia Salmon Association ne sait pas vraiment ce qui se passe en mer. Nous savons qu'à l'intérieur de la baie de Fundy, l'aluminium pose beaucoup de problèmes et que les saumons de ce secteur s'en vont. Nous estimons qu'il faut davantage de ressources scientifiques pour pouvoir dire quelle est la cause de cette mortalité, car c'est une des interrogations qui restent sans réponse pour le moment.

• (1245)

M. Walter Regan: Le MPO doit retourner en mer pour faire plus de recherche. D'autre part, comme cela a déjà été mentionné, des pêcheurs interceptent le saumon, au Groenland et... Saint-Pierre et Miquelon n'a même pas de rivière à saumon, mais ses pêcheurs ont droit à cinq tonnes et il est certain qu'autrement, ce poisson irait en Nouvelle-Écosse. Nous avons besoin du MPO pour qu'il exerce activement des pressions, dans le cadre de l'OCSAN pour une réduction de la mortalité en mer, mais surtout pour découvrir ce qui se passe.

M. Robert Sopuck: Je suis entièrement d'accord avec vous. Je trouve révoltant que le Canada produise ces saumons, mais que les autres pays les exploitent.

La question du bar d'Amérique a été soulevée à de nombreuses reprises, avec celle du saumon de l'Atlantique lorsque nous avons rencontré l'Association du saumon de Miramichi. Nous avons augmenté le nombre de bars d'Amérique qu'un pêcheur peut garder. Que savez-vous des effets du bar d'Amérique sur les saumoneaux de l'Atlantique dans la baie de Fundy? Les populations de bars d'Amérique ont-elles augmenté autant que dans l'estuaire de la Miramichi?

M. Walter Regan: Tout d'abord, le programme de restauration de l'habitat du MPO a réussi à augmenter la population du bar d'Amérique. Nous avons maintenant un plus grand nombre de bars d'Amérique et c'est merveilleux. Dans un système naturel, le bar d'Amérique et le saumon cohabiteraient. Néanmoins, le nombre de saumons est si bas que le bar est également un important prédateur de saumoneaux qui vont en mer. Je crois que nous pouvons remédier au problème grâce à l'éducation, à un nombre accru de tests et à la surveillance du MPO. Encore une fois, le MPO doit être présent. Il y a un grand nombre de bars d'Amérique, mais la plupart des gens ne paient pas de permis pour pêcher en eau salée. Nous avons besoin de ces permis pour augmenter les revenus.

M. Robert Sopuck: Pour ce qui est de la rivière Sackville, vous avez parlé de la mauvaise qualité de l'eau, monsieur Regan. Qu'est-ce qui contribue à la mauvaise qualité de l'eau dans ce cours d'eau?

M. Walter Regan: Il y a les pluies acides. La deuxième source de pollution la plus importante est l'urbanisation, particulièrement la salutation et la construction.

M. Robert Sopuck: Est-ce aussi un bassin versant agricole? Je ne connais pas la région. L'agriculture pose-t-elle des problèmes pour la qualité de l'eau, à votre connaissance?

M. Walter Regan: La principale forme d'agriculture dans le bassin versant est l'élevage des chevaux. Néanmoins, les principaux problèmes sont l'urbanisation et les pluies acides qui détruisent la rivière.

M. Robert Sopuck: Vous avez parlé de compensations pour l'habitat. Pourriez-vous de nouveau résumer ce que vous recommanderiez au gouvernement, dans un monde idéal, comme programme de compensations pour l'habitat.

M. Walter Regan: Je vais vous donner un exemple. Si un entrepreneur installe un ponceau dans un ruisseau et que cela occupe 10 mètres carrés d'habitat, il paiera un montant de 400 \$, multiplié par la durée pendant laquelle le ponceau restera en place. Cela donnera donc 40 000 \$ par ponceau qui seront versés dans un fonds de crédit bancaire compensatoire. L'entrepreneur serait alors dégagé de ses responsabilités et c'est le programme J'adopte un cours d'eau qui se chargerait des travaux de restauration de l'habitat. Ce serait vérifié par le MPO, mais nous aurions dépensé les 40 000 \$ par ponceau pour faire un bon travail dans le cours d'eau. Nous avons besoin de cet argent pour faire un bon travail.

M. Robert Sopuck: Disons qu'il soit impossible de recréer l'habitat perdu le long d'un cours d'eau. Voulez-vous dire qu'il faudrait élargir la politique pour permettre des mesures d'atténuation hors du site afin que nous puissions atténuer la perte d'un habitat ailleurs?

M. Walter Regan: Si je comprends bien votre question, il n'est jamais arrivé, en Nouvelle-Écosse, que des dommages causés dans la zone riveraine aient fait l'objet de mesures compensatoires, par exemple, si vous coupez un arbre à proximité de la berge. Cela n'a jamais été fait. Nous nous servons du rapport 3:1, si bien que si vous détruisez un mètre carré, vous restaurez trois mètres carrés en compensant la qualité par la quantité. Je crois que c'est possible. Cela se fait, mais nous avons besoin d'argent. Il nous faut une banque dans laquelle tous les promoteurs mettraient de l'argent. Nous commençons à 40 \$ le mètre carré et ensuite nous négocions à la hausse ou à la baisse.

Heather, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Heather Negus: Non, je pense que c'est un bon résumé. Merci.

M. Robert Sopuck: J'ai vraiment apprécié votre témoignage très détaillé.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sopuck.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Ce sont là de précieux renseignements, comme l'a dit M. Sopuck.

J'ai estimé que cette étude était d'une importance cruciale. C'est pourquoi j'ai fait de gros efforts pour convaincre le gouvernement qu'elle devait être réalisée. Nous avons finalement obtenu cette étude à l'issue d'un long bras de fer.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Lawrence MacAulay: Ils n'aiment pas l'entendre dire, mais c'est la vérité. La pêche sportive est un atout majeur pour l'économie.

Vous me dites qu'il n'y a pas de droits de permis à payer pour la pêche en eau salée. Je voudrais simplement que vous nous expliquiez tous les deux ce qu'il faudrait faire au sujet du permis. Vous serez sans doute d'accord pour dire que les gens devraient payer un permis. J'aimerais que vous nous disiez si les droits de permis devraient même être plus élevés, si toute personne qui pêche devrait payer un permis et si le fonds devrait servir à la restauration de l'habitat ou à autre chose. J'aimerais que vous parliez davantage de cette question.

•(1250)

M. Walter Regan: Je voudrais que celui qui va pêcher le bar d'Amérique ou le maquereau à partir de la rive comme activité récréative, ou à partir d'une petite embarcation, paie un droit de permis de 50 \$ par année ou 40 \$ par année, plus le prix d'un timbre. Cet argent irait dans un fonds pour l'habitat dont nous pourrions tirer de l'argent pour faire du bon travail. Nous parlons de millions de dollars perdus, de fonds qui serviraient à la restauration de l'habitat et à la recherche scientifique.

Heather.

Mme Heather Negus: J'ajouterais seulement que c'est ce que nous faisons actuellement avec nos permis de pêche en eau douce. Je pense que le coût des permis est adéquat. C'est la redevance que nous obtenons qui sert à la restauration dont bénéficient vraiment le programme J'adopte un cours d'eau et ses accomplissements. Je pense que nous passons à côté d'une opportunité, car les permis de pêche côtière pourraient réellement y contribuer.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Pour ce qui est des pluies acides, bien entendu, il coûte très cher de chauler les cours d'eau. Y a-t-il eu des améliorations sur le plan de la source de cette pollution? Comme vous le savez, c'est un problème mondial. Si nous continuons à recevoir des pluies acides, je voudrais que vous expliquiez au comité si cela veut dire qu'il faudra poursuivre le chaulage éternellement ou comment cela va permettre d'obtenir le bon niveau de pH dans les rivières?

M. Walter Regan: Par le passé, le taux de dépôt du soufre transporté sur longues distances jusqu'en Nouvelle-Écosse, était d'environ 16 à 18 kilogrammes à l'hectare. Après la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et la fermeture d'un certain nombre de centrales au charbon, le taux de dépôt est d'environ 12 kilomètres à l'hectare, mais cela dépend de la personne à qui vous parlez. Les sols des hautes terres de la Nouvelle-Écosse peuvent en tolérer huit kilos. Les pluies acides ne sont jamais parties. Si elles s'arrêtaient demain, les sols sont si appauvris qu'il faudrait sans doute au moins 100 ans pour les ramener à leur état avant l'industrialisation. Nous avons besoin du chaulage pour rétablir le bon niveau de pH dans nos cours d'eau afin que le poisson puisse y rester.

Heather.

Mme Heather Negus: J'ajouterais que c'est le chaulage en continu que nous réalisons avec un doseur qui va permettre d'y arriver. Nous avons essayé d'autres méthodes, mais avec moins de succès. Néanmoins, si nous pouvons procéder au chaulage d'un plus grand nombre de rivières des hautes terres du sud, les résultats seront évidemment meilleurs. Au départ, les frais de démarrage d'un projet de chaulage semblent assez importants, mais lorsque nous parlons d'environ 30 000 \$ par année pour mettre de la chaux dans un cours d'eau, c'est une opération rentable si cela ramène les populations de poissons.

M. Walter Regan: N'oublions pas que les Suédois et les Norvégiens dépensent 20 millions de dollars américains par année, mais qu'ils les récupèrent au bout de cinq ans. Nous avons 400 millions de pêcheurs qui veulent venir ici.

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui. Je voudrais que vous nous en disiez plus au sujet du repeuplement des rivières. Je peux comprendre le problème. Nous ensemencions les rivières. Nous créons les saumoneaux. Nous les renvoyons en mer et quelqu'un d'autre profite de ce que nous produisons. Apparemment, nous ne pouvons rien y faire. Si vous voyez ce qui se passe au Groenland, les pêcheurs prennent peut-être cinq fois plus de saumons qu'ils ne le devraient. C'est assez difficile à accepter pour nous, mais c'est un problème mondial.

Pour ce qui est du repeuplement des rivières, si vous... Je crois que vous avez mentionné les cages à filet utilisées pour le saumon et peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus.

M. Walter Regan: Les écloseries fournissent un outil important. C'est très important, mais ce n'est qu'un outil. De nos jours, grâce à la génétique et à la recherche scientifique, l'ensemencement n'est pas fait au hasard, mais permet de garder l'ADN du poisson vivant dans la rivière. Si c'est bien fait, c'est vraiment le moyen de rétablir une solide population, mais ce n'est qu'un des éléments. Ce n'est qu'un outil. Lorsque j'ai commencé à jouer un rôle dans la rivière, au début des années 1990, il y avait huit écloseries de saumon de l'Atlantique. Aujourd'hui, il n'y en a que deux. Il faut que le MPO redevienne actif. Le MPO a besoin de ressources.

Parlons maintenant du système d'égouts des cages à filet. Nous laissons des millions de poissons déverser directement leurs excréments dans nos petites baies où l'eau circule mal. Nous rejetons dans l'océan des pesticides et des nutriments qui ne devraient pas s'y trouver. Je crois que l'aquaculture n'est pas durable et que le MPO ne devrait pas en même temps la promouvoir et la réglementer. Les cages à filet doivent disparaître.

Je voudrais savoir aussi comment le MPO a pu introduire une espèce exotique sur la côte Ouest? Il a autorisé l'introduction du saumon de l'Atlantique qui n'est pas une espèce de la côte Ouest. C'est une erreur.

Heather.

• (1255)

Mme Heather Negus: Je ne pense pas avoir quelque chose à ajouter.

Merci, Walter.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

Monsieur Weston.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Nous n'avons jamais obtenu autant de renseignements en si peu de temps. Merci à tous les deux.

J'ai deux brèves questions. Heather, vous avez mentionné un acronyme: NSLC. Je ne sais pas trop ce dont il s'agit.

Mme Heather Negus: C'est l'organisme qui parraine le programme J'adopte un cours d'eau. Il s'agit de la Nova Scotia Liquor Corporation qui fournit 100 000 \$ par année pour ce programme.

M. John Weston: D'accord. La Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique est-elle celle que John Fraser a présentée, supposément pour mettre un terme aux pluies acides? Est-ce ce dont vous parlez, Walter?

M. Walter Regan: Je ne sais pas qui l'a présentée pour les États-Unis, mais c'était au début des années 1990. Cette loi est vraiment efficace. Elle réduit les émissions de pluies acides, mais elle ne les a pas arrêtées.

M. John Weston: Bien. C'est décevant. Je sais que c'était l'une des principales réalisations de John Fraser.

Vous avez tous les deux mentionné le programme de partenariats. Je suis content d'apprendre qu'il a donné les résultats attendus, ou qu'il a même dépassé les attentes. Pourriez-vous nous parler de deux ou trois ingrédients de ce programme que vous jugez efficaces et qui pourraient être repris dans d'autres programmes du MPO?

M. Walter Regan: D'abord et avant tout, le programme existe. Le MPO est de retour et accorde un financement aux groupes pour faire du bon travail. C'est très important. Le programme doit continuer. S'il vous plaît, ne le supprimez pas lorsqu'il y aura un changement de gouvernement.

D'autre part, il serait utile de réduire le financement de contrepartie qui est de 50 %. Certains groupes ont de la difficulté à fournir les 50 % — pas tous, mais certains d'entre eux.

Nous avons besoin d'un plus grand nombre d'inspecteurs et de techniciens de l'habitat sur le terrain, car nous devons faire une demande, après avoir reçu la formation, pour faire du bon travail. Ensuite, le comité dit oui ou non, mais le MPO n'a pas suffisamment d'inspecteurs, suffisamment de personnel. Il a été victime de grosses compressions budgétaires. Il serait utile d'avoir plus de spécialistes de l'habitat, surtout des gens avec une expérience en construction, par exemple des ingénieurs professionnels. Cela serait très utile.

M. John Weston: Heather, avant que je ne réponde à Walter, avez-vous quelque chose à ajouter? Je recherchais des pratiques exemplaires ou des éléments qui pouvaient être repris.

Mme Heather Negus: Walter a mentionné quelque chose d'important à propos des spécialistes en restauration de l'habitat qui pourront conseiller les partenaires du programme. J'adopte un cours d'eau. Il serait essentiel de pouvoir fournir une aide supplémentaire sur laquelle ce programme pourra compter pour former les groupes communautaires et leur montrer ce qu'ils doivent faire pour obtenir des résultats. Voilà ce que j'ajouterais.

M. John Weston: Partons du principe que le gouvernement ne peut jamais en faire assez et que nous voudrions tous avoir plus d'inspecteurs si nous pouvions nous le permettre.

Un autre témoin, du Manitoba, nous a dit, il y a deux semaines, que nous ne pourrions jamais avoir suffisamment d'inspecteurs, suffisamment de gardes-pêche, mais que si nous favorisons les partenariats, si nous incitons les pêcheurs sportifs à développer une culture dans laquelle le braconnage est inadmissible et si nous les incitons à répandre les pratiques exemplaires, nous n'aurons peut-être pas suffisamment d'inspecteurs, mais nous aurons largement contribué à protéger les poissons et à promouvoir la pêche. Qu'en pensez-vous?

• (1300)

M. Walter Regan: C'est merveilleux. C'est comme le programme pour mettre fin au tabagisme. Il a fallu une génération, mais il s'est répandu. Il est efficace aujourd'hui. C'est la même chose pour l'éducation. C'est un projet à long terme.

Il est très difficile d'obtenir du PPCPR de l'argent pour la formation, car il reste du travail à faire pour la conservation de l'habitat. Il serait utile d'avoir une section de l'éducation. Il serait souhaitable d'avoir une section de la promotion, mais en fin de compte, vous voulez que des mètres carrés soient restaurés dans la rivière.

M. John Weston: Oui.

Mme Heather Negus: Je dirais que je suis d'accord avec ce que vous dites. Je pense que cette mentalité existe vraiment dans le milieu de la pêche à la ligne, en Nouvelle-Écosse. Nos pêcheurs sont de bons défenseurs de notre poisson et de nos populations sauvages.

Ce dont nous avons besoin, comme l'a dit Walter, c'est d'une meilleure éducation dans le cadre du programme des pêches.

M. John Weston: Mon collègue ici présent, le député Bob Sopuck, qui est un des architectes de ce programme, me dit que deux millions de mètres carrés d'habitat ont été restaurés, dans l'ensemble du pays, dans le cadre de ce programme. C'est donc prometteur.

Je m'étonne vraiment de ce que vous avez dit, Walter, au sujet des difficultés que cause le financement de contrepartie. Je peux comprendre que ce soit difficile, mais c'est aussi une des principales caractéristiques d'un partenariat. Le fait que le groupe local investisse une partie de l'argent signifie qu'il a bien réfléchi à sa proposition et le gouvernement peut alors fournir la contrepartie avec davantage de confiance.

Voulez-vous en parler? À mon avis, l'un des principaux facteurs de succès est qu'il s'agit d'un partenariat et non pas d'un programme exclusivement gouvernemental.

M. Walter Regan: C'est pourquoi j'ai demandé de réduire les 50 %. La condition qui pose problème à certains de ces groupes est que vous n'êtes pas autorisé à fournir en contrepartie d'autres subventions fédérales. L'argent ne peut pas provenir du gouvernement fédéral.

Il n'y a pas beaucoup de subventions que nous puissions obtenir. Il y a quelques sociétés, mais l'interdiction d'utiliser des fonds de sources fédérales, comme le Fonds vert d'Environnement Canada, pose un problème. Cela nous aiderait vraiment.

M. John Weston: J'apprécie votre participation. Merci beaucoup, Heather et Walter.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Weston.

Au nom du comité, je tiens à vous remercier tous les deux de votre comparution d'aujourd'hui et d'avoir pris le temps de nous présenter des exposés et de répondre aux questions des membres du comité. Nous l'apprécions certainement, car nous examinons l'avenir de la pêche récréative au Canada. Je voudrais maintenant vous remercier au nom de tout le comité.

Comme nous n'avons pas d'autres travaux, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>